



**Évaluation Environnementale du
Plan Climat – Air – Énergie territorial de
Coutances mer et bocage**

RESUME NON TECHNIQUE



Table des matières

Partie 1 – Contexte de l'évaluation environnementale, présentation du PCAET et articulation avec les documents cadre.....	5
1.1 Le cadre juridique et réglementaire du PCAET	5
1.2 Pourquoi une évaluation environnementale du PCAET ?	6
1.3 Le périmètre d'action.....	6
1.4 Les objectifs chiffrés du PCAET	7
1.5 Un PCAET qui s'organise autour de 6 orientations et 34 actions	8
1.6 Articulation du PCAET avec les documents cadre.....	18
Partie 2 – Profil environnemental du territoire et enjeux.....	20
2.1 Climat – Air – Énergie.....	21
2.2 Biodiversité – Trame Verte et Bleue (TVB)	24
2.3 Paysage et patrimoine	26
2.4 Gestion de la ressource en eau.....	27
2.5 Mobilités et déplacements.....	29
2.6 Vulnérabilité liée au changement climatique, risques naturels et technologiques et gestion des déchets	30
2.7 Les enjeux clés de l'état initial de l'environnement	32
Partie 3 – Analyse des incidences (positives ou négatives) du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives.....	34
3.1. Analyse des incidences du programme d'actions	34
3.1.1 Démarche générale d'évaluation.....	34
3.1.2 Évaluation globale du plan d'actions	36
3.2 Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement.....	38
3.2.1 Des incidences positives directes fortes en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de restauration des écosystèmes continentaux et littoraux.....	38
3.2.2. Des indices positives indirectes en matière d'amélioration de la santé et du cadre de vie des populations locales, et de leur nécessaire adaptation au changement climatique	39
3.2.3. Un plan d'actions pluridisciplinaire qui s'appuie sur les études, plans et programmes en cours d'élaboration sur le territoire.....	40
3.2.4. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale stratégique	41

3.3 Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences du PCAET.....	42
3.3.1 La séquence éviter-réduire-compenser (ERC)	42
3.3.2 Synthèse des mesures E-R-C proposées	43
3.4 Évaluation des incidences sur les zones Natura 2000.....	46
Partie 4 : Indicateurs de suivi du PCAET.....	47

Partie 1

**Contexte de l'évaluation
environnementale,
présentation du PCAET et
articulation avec les
documents cadre**



Partie 1 – Contexte de l'évaluation environnementale, présentation du PCAET et articulation avec les documents cadre

1.1 Le cadre juridique et réglementaire du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires.

Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- La qualité de l'air ;
- La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Il doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et prendre en compte :

- **La stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, en particulier si le schéma régional n'en tient pas compte.
- **Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**. Le SRADDET a été adopté par la Région Normandie en 2019 et approuvé par le Préfet le 2 juillet 2020.
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les orientations générales concernant les réseaux d'énergies arrêtés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Le SCoT Centre Manche Ouest (tout comme le PLUi de Coutances mer et bocage) est actuellement en révision, prescrite par délibération du Comité syndical du 29 septembre 2022. Son approbation est prévue à la fin d'année 2024. Le SCoT actuellement en vigueur a été approuvé le 12 février 2010 et a connu un premier bilan en novembre 2016.

Une partie du présent rapport est dédiée à l'analyse de la compatibilité du futur PCAET avec les documents de portée supérieure.

Les collectivités concernées par les PCAET obligatoires sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, dont fait partie la communauté de communes Coutances mer et bocage. (47 720 habitants en 2020).

1.2 Pourquoi une évaluation environnementale du PCAET ?

Le PCAET est mis en place pour une durée minimale de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. **Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R 122-17 du code de l'environnement.** Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après consultation du public.

Au-delà de cette obligation réglementaire, l'évaluation environnementale permet de **vérifier l'équilibre général et la cohérence** entre les orientations et actions du PCAET d'un côté, et les objectifs des documents supra-communaux d'un autre.

De plus, cette évaluation permet de **nourrir le diagnostic** du PCAET en élaborant un **Etat Initial de l'Environnement proportionné** au plan et adapté à son niveau de précision. Par conséquent, il vise à contrôler que les actions du plan ont une action positive sur l'environnement, et non l'inverse.

1.3 Le périmètre d'action

Le PCAET de la Communauté de communes Coutances mer et bocage concerne l'ensemble du territoire intercommunal autour de ses 49 communes en Centre Manche Ouest :



1.4 Les objectifs chiffrés du PCAET

Coutances mer et bocage est engagée de longue date en faveur d'une transition écologique et solidaire sur son territoire ; cela se traduit concrètement par un ensemble de plans et de programmes mis en œuvre sur la collectivité : Contrat de relance et de transition écologique, projet éducatif social local, Stratégie de mobilité durable, Plan alimentaire territorial, Contrat local de Santé, Projet Partenarial d'Aménagement entre deux havres, Contrat de territoire eau et climat, programme de la reconquête de la qualité des eaux, Plan local d'urbanisme intercommunal, Schéma de cohérence territorial Centre Manche...

Le plan climat air énergie territorial a vocation à être le fil rouge de la collectivité en matière de transition écologique pour les 6 prochaines années, et ainsi inscrire l'ensemble des actions de la collectivité dans une programme complet reprenant toutes les thématiques. Ces actions engagent le territoire à réaliser des objectifs chiffrés décidés lors de la mise en œuvre de la stratégie du PCAET.

7

En termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques à enjeu sur le territoire :

- Pour les PM10 : une réduction de -39% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,
- Pour les PM2,5 : une réduction de -33% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,
- Pour les NOx : une réduction de -38% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,
- Pour le NH3 : une réduction de -22% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,
- Pour le SO2 : une réduction de -19% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,
- Pour les COVNM : une réduction de -8% des émissions à horizon 2030 par rapport à 2015,

En termes de réduction de la consommation énergétique :

Le territoire vise à une réduction globale des consommations énergétiques de -25% entre 2015 et 2030, avec des efforts les plus soutenus dans les secteurs du résidentiel (-31%) et des transports routiers (-26%). Ceci permettra de satisfaire les objectifs réglementaires.

En termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Le territoire vise à une réduction globale des émissions de GES de -40% entre 2015 et 2030, avec des efforts les plus soutenus dans les secteurs de l'agriculture, des transports routiers et de l'industrie. Ceci permettra de satisfaire les objectifs réglementaires.

En termes de production d'énergies renouvelables et de récupération :

La stratégie de Coutances mer et bocage fixe l'objectif de production de 332 GWh en 2030, soit une hausse de 180 GWh entre 2015 et 2030. Couplée à la réduction des consommations énergétiques, cette hausse de production des énergies renouvelables permettra de couvrir 33% des consommations du territoire en 2030.

1.5 Un PCAET qui s'organise autour de 6 orientations et 34 actions

La stratégie du PCAET doit recouvrir 9 thématiques, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique. Elle est issue d'une réflexion sur la mobilisation des différents potentiels, des ambitions locales mais également d'un croisement des enjeux locaux avec les contraintes environnementales, économiques, etc. Afin d'atteindre les objectifs chiffrés présentés dans la partie précédente, le PCAET met en œuvre 34 actions réparties selon six grandes orientations. Chacune de ces actions est déclinée en sous-actions concrètes afin d'assurer l'atteinte des objectifs. Les tableaux ci-dessous présentent les 34 actions des six grandes orientations du PCAET :

Orientation 1 : Coutances mer et bocage : un territoire à l'avant-garde de la transition écologique

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
1- Élaborer et mettre en œuvre une politique budgétaire et d'achat responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Former les managers de services de la collectivité et les communes sur la commande publique durable, - Elaborer une charte « achats responsables » concernant toutes les familles d'achats de la collectivité et réunissant l'ensemble des services de Coutances mer et bocage, - Mettre en œuvre les conditions afin de réutiliser les matériaux lors des chantiers de BTP portés par Coutances mer et bocage, - Développer le recours au réemploi et au recyclage pour les équipements de la collectivité, - Mettre en place un « budget vert », qui classe et chiffre les dépenses de la collectivité selon leur impact environnemental pour l'année à venir, - Valoriser les pratiques responsables des associations dans le cadre de la politique de subventionnement, - Développer un réseau d'acteurs de la transition écologique engagés sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES Favoriser la sobriété énergétique Favoriser les circuits-courts et le réemploi Exemplarité de la collectivité
2- Former et sensibiliser les agents et élus à la transition écologique, accompagner le changement de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un recensement des besoins en lien avec le service RH auprès des élus et agents, - Mettre en place un plan de formation sur 3 ans renouvelable pour les élus et agents, - Organiser des fresques du climat pour l'ensemble des agents et élus, - Proposer tous les ans des formations adaptées en fonction des services. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES Sensibilisation des acteurs Exemplarité de la collectivité
3- Reconnecter les habitants à la nature	<ul style="list-style-type: none"> - Animations scolaires annuelles autour de la nature : visites, potagers participatifs, - Animations annuelles à destination des habitants : Visites, découverte de pratiques culturelles ou naturelles, partage d'expériences des festivals des Pluies de Juillet et Chauffer dans la Noirceur), - Identifier et restaurer les chemins ruraux de randonnée (Ekosentia : inventaire des chemins), - Inciter les communes à s'inscrire dans « Territoire Engagé pour la nature » - Soutien aux associations favorisant la connaissance de la nature et à leurs projets, 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des consommations énergétiques Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie Adaptation au changement climatique

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les engagements des accueils de loisirs et garderies périscolaire : Ecole du dehors, label « assistantes maternelles au naturel », - Inciter les écoles à aller vers le label « Ecole en démarche de développement durable », - Soutenir les démarches sur les thématiques initiées par les jeunes : Campus nature, Conseil des jeunes de Coutances, éco-délégués. 	
4- Mettre en œuvre une politique locale pour un territoire en pleine santé	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la pleine santé un atout du territoire, - Mettre la santé au cœur des compétences et politiques déjà déployées, - Prioriser la santé des enfants et la santé de l'environnement, - Faire des professionnels de santé des ambassadeurs de la santé par l'environnement. 	Amélioration de la santé et de la qualité de vie
5- Accompagner un tourisme soutenable	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir régulièrement la charte de développement durable de Coutances mer et bocage, - Organiser des formations-sensibilisation des hébergeurs aux écogestes, - Mettre en place une navette estivale gratuite des bourgs vers les plages, amorcer la réflexion sur les parkings payants sur les sites stratégiques, - Objectif de 100% de bien locaux vendus dans les offices de tourisme, - Mettre à disposition des informations en lien avec le développement durable dans chaque espace touristique, - Organiser une campagne de distribution de composteurs pour les meublés de tourisme, - Travailler en partenariat avec les évènements et les festivals locaux (Chauffer dans la noirceur, Jazz sous les pommiers) afin d'améliorer leur empreinte écologique. 	<p>Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES</p> <p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie</p> <p>Renforcer le maillage de transports en commun</p> <p>Limiter la production de déchets ménagers</p>
6- Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une formation aux différents services et aux élus sur la qualité de l'air, - Soutenir financièrement, via le versement de subventions, les porteurs de projets susceptibles de participer à l'amélioration de la qualité de l'air, - Identifier les leviers à disposition de la collectivité afin d'améliorer la qualité de l'air du territoire, - Promouvoir les actions permettant de se déplacer autrement, se chauffer plus sobrement, valoriser les déchets verts et mieux choisir les matériaux de construction et rénovation, - Intégrer la qualité de l'air en transversalité dans les documents d'urbanisme. 	<p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie</p> <p>Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants</p>
7- Inciter les entreprises à obtenir la reconnaissance « engagée pour la nature »	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux entreprises de rejoindre le programme « Entreprises engagées pour la nature » en vue de l'obtention du label (adhésion, engagement, reconnaissance), - Ouvrir ce label aux professionnels et établissements de santé, - Faire une manifestation d'intérêt/appel à projet, - Valoriser les initiatives déjà mises en place par les entreprises sur le territoire, et les faire connaître afin qu'elles essaient. 	<p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie</p> <p>Amélioration de la santé et de la qualité de vie</p>
8- Améliorer les performances du patrimoine public	<p><u>Sobriété dans les bâtiments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement, analyse puis optimisation des performances des contrats de maintenance et d'exploitation (gestion des installations de chauffage et de ventilation), - Outil de suivi des consommations énergétiques (ACTEE) Déploiement d'un plan 	<p>Réduction des consommations énergétiques</p> <p>Limiter les émissions de GES</p> <p>Favoriser la sobriété énergétique</p>

	<p>d'instrumentation et de comptage (relevé, capteurs, compteurs) afin d'accompagner la réduction des consommations d'énergie des bâtiments,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation des agents pour les sensibiliser à la sobriété énergétique, - Consigne des températures (19 degrés). <p><u>Efficacité énergétique des bâtiments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique du patrimoine bâti suite au diagnostic du schéma directeur de l'immobilier énergétique, - Diagnostic des écoles (programme Actee) pour rénovations si besoin. <p><u>Développement des énergies renouvelables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine (bâtiments, sites et équipements) de la collectivité. 	<p>Exemplarité de la collectivité Développement des énergies renouvelables</p>
<p>9- Sensibiliser et accompagner les habitants dans la rénovation énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover 13 930 logements par an, - Pérenniser et renforcer le service d'accompagnement à la rénovation énergétique, - Mettre en place des animations : café de l'énergie, balade thermique... - Mettre en place un plan d'actions spécifiques sur les copropriétés et les résidences secondaires. 	<p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie Réduction des consommations Favoriser la sobriété énergétique</p>
<p>10- Elaborer un Plan Local de l'Habitat (PLH) incluant les orientations sur la précarité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une meilleure connaissance du parc de logements grâce au diagnostic ; - Travailler à la résorption du mal-logement et de la précarité énergétique ; - Avoir une politique de logements cohérente et adaptée au territoire (résidences principales, résidences secondaires, meublés touristiques) ; - Participer à la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI De Coutances mer et bocage. 	<p>Réduction des consommations énergétiques Limiter les émissions de GES Transversalité de la planification énergétique locale</p>
<p>11- Lutter contre la précarité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une campagne ciblée pour la rénovation/réhabilitation énergétique en faveur des habitants ayant un revenu faible, en partenariat avec les CCAS, les services sociaux, les associations, pour leur faire connaître leurs droits et les aides possibles, - Créer une campagne ciblée de mise aux normes des équipements de chauffage bois, - Identifier et inciter les habitants à remplacer le fioul, - Faire des animations au plus près des populations pour faire connaître les dispositifs existants et inciter les personnes fragiles à se renseigner et être aidées, - Renforcer les actions à destination des publics précaires, - Favoriser les échanges et partages d'expérience. 	<p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie Réduction des consommations énergétiques Limiter les émissions de GES et les polluants atmosphériques</p>
<p>12- Mobiliser et accompagner le secteur tertiaire dans leurs démarches de transition écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point avec les chambres consulaires sur les démarches existantes, - Engager avec la CCI et la CMA des ateliers destinés aux entreprises et artisans sur ces sujets, - Accompagner les entreprises au sein d'une même zone d'activités afin qu'elles créent des synergies et des projets communs en lien avec la transition écologique, - Accompagner en partenariat avec les chambres consulaires les entreprises et artisans volontaires sur des changements de pratiques, - Accompagner les plans de déplacement entreprises du territoire. 	<p>Sensibilisation des acteurs aux enjeux Climat – Air – Énergie Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES</p>

Orientation 2 : Vers un territoire plus résilient et un cadre de vie préservé

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
13- Préserver et restaurer les puits de carbone sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger, restaurer et valoriser le bocage, et les espaces boisés : replantation de haies, mise en place de plans de gestion des haies, - Préserver, restaurer les zones humides et écosystèmes aquatiques : diagnostic des zones humides sur l'ensemble du bassin versant, programme de restauration des zones humides, - Préserver et promouvoir l'activité conchylicole favorisant la séquestration de carbone, - Préserver les prairies de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi), - Préserver et développer les espaces de cultures marines dans les espaces de concertation existants (GIZC, NATURA 2000, Aires Marines Protégées, SAGE, SMVM, PNR, SCOT, PLU, ...), - Etude de faisabilité pour la restauration du havre de Geffosses. 	Préservation et restauration des espaces bocagers, prairiaux et humides, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques, Adaptation au changement climatique, Augmentation des puits carbone.
14- Adapter l'agriculture au changement climatique en favorisant les pratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail regroupant des agriculteurs et partenaires du territoire, - Proposer des partenariats avec les agriculteurs pour une amélioration des pratiques : formations, visites, expérimentations, partages d'expériences, - Financer des diagnostics bas carbone des exploitations (5 par an pendant 3 ans) après appel à projet auprès des agriculteurs, - Etudier les potentielles énergies renouvelables auprès d'agriculteurs volontaires, - Sensibilisation à la vulnérabilité du territoire sur la ressource en eau, - Sensibilisation à l'agriculture bio : diffusion film, conférence, visite de fermes bio. 	Préservation et restauration du bocage, prairies et zones humides, Amélioration de la santé des habitants Diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES, développement des EnR, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques, Anticipation du changement climatique,
15- Maintenir durablement l'agriculture sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la transmission des exploitations agricoles, - Aider les agriculteurs à s'installer, - Préserver les terres agricoles par un usage écologique et responsable, - Mobiliser les citoyens et autres acteurs du territoire, - Faire le lien entre les acteurs locaux (citoyens, monde agricole, associations, entreprises...), - Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles en intégrant le « zéro artificialisation net ». 	Utilisation économe des ENAF, Adaptation au changement climatique.
16- Assurer une alimentation de qualité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des pratiques agricoles durables : évaluation du Plan Alimentaire Territorial (PAT), mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'alimentation, - Promouvoir une alimentation plus saine et moins émettrice de gaz à effet de serre : soutenir le projet de la légumerie-conserverie, l'espace « Biopousses » et la ferme de Courcy, - Lutter contre le gaspillage alimentaire, - Favoriser les aliments bio et locaux dans la restauration collective, - Assurer pour tous une alimentation de qualité, notamment au niveau de la restauration scolaire : mise en place de groupes de travail pour une restauration collective plus vertueuse. 	Amélioration de la santé et de la qualité de vie, Réduction des déchets alimentaires Développement des circuits-courts

Orientation 3 : Anticiper le dérèglement climatique, préparer le territoire et aménager durablement

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
17- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales	Le territoire s'engage à l'amélioration de la qualité des eaux à travers les dispositifs engageants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE • Contrat de Territoire Eau et Climat 2022-2024 – CTEC • Opération reconquête de la qualité des eaux 	Préservation et restauration des espaces aquatiques et humides, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques majeurs, Adaptation au changement climatique, Augmentation des puits carbone.
18- Anticiper la recomposition du littoral et développer les capacités de résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale pour la recomposition du littoral de Coutances mer et bocage dans le cadre du PLUi : projection d'exposition au recul du trait de côte, aux aléas de submersions et d'inondations, élaboration de prescriptions urbaines pour limiter la vulnérabilité du territoire, - Elaborer un schéma d'aménagement et de développement (plan guide), - Faire une étude de faisabilité et scénario pour la restauration du havre de Geffosses, - Elaborer un plan local de gestion du trait de côte le temps de la recomposition, - Définir la stratégie foncière économique, juridique et opérationnelle des opérations de recomposition, - Mener une politique d'acquisition foncière pour la recomposition, - Relocaliser les équipements exposés au recul du trait de côte, - Engager des mesures d'atténuation des aléas sur les sites concernés, en privilégiant des solutions innovantes et expérimentales, le temps de la recomposition, - Transformer les espaces et paysagers et les voies d'accès aux espaces littoraux, - Suite aux actions de relocalisation, renaturer les sites et restaurer les dynamiques naturelles, - Engager la restauration des dynamiques naturelles au sein du havre de Geffosses, - Développer une stratégie de communication spécifique. 	Utilisation économe des ENAF, Préservation et restauration des espaces littoraux, aquatiques et humides, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques majeurs, Adaptation au changement climatique, Augmentation des puits carbone.
19- Protéger les populations des risques inondations	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la conscience du risque à travers la sensibilisation des différents acteurs du territoire et des études pour affiner les connaissances scientifiques locales (études de préfiguration et de danger des systèmes d'endiguement...), - Améliorer la surveillance et la prévision des crues et de l'évolution du trait de côte, - Réaliser des Plans Communaux de Sauvegarde et des exercices de simulation de crise, - Réduire le risque des biens les plus exposés aux risques littoraux, empêcher de nouvelles constructions vulnérables en repensant l'urbanisation pour y intégrer les notions de recul stratégique et de recul du trait de côte dans les documents réglementaires. - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens en accompagnant les propriétaires de 	Utilisation économe des ENAF, Préservation et restauration des espaces littoraux, aquatiques et humides, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques majeurs, Adaptation au changement climatique, Augmentation des puits carbone.

	<p>maisons en zones à risque du PPRL et du PPRI dans la mise en conformité de leurs habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une meilleure gestion des écoulements de rivière par des travaux d'entretien et de restauration sur le Passevin et ses affluents pour réduire les risques d'inondation associés. - Mettre en place des actions visant à entretenir, restaurer et élaborer des ouvrages de protection contre la mer, que ce soit par le biais de méthodes dures, telles que des digues, ou douces, telles que la gestion des massifs dunaires par le biais de ganivelles. 	
<p>20- Utiliser des outils de maîtrise foncière dans lesquels la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources constituent un pilier majeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec le conservatoire du littoral ou des espaces naturels, - Utiliser le coefficient de biotope par surface dans le PLUi, - Intégrer des conditions/réglementations environnementales claires dans le PLUi et le SCoT, - Mettre en œuvre dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) l'encadrement des enseignes lumineuses, - Accompagner au changement aux nouvelles formes urbaines les élus, les techniciens, les professionnels de l'habitat, notamment grâce à la mise en place de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « formes urbaines » dans le PLUi, - Mettre en place une OAP « énergie-climat » dans le PLUi en y intégrant des éléments favorables à la biodiversité. 	<p>Utilisation économe des ENAF, Préservation et restauration des espaces naturels terrestres et de la Trame Noire, Préservation et restauration des espaces littoraux, aquatiques et humides, Préservation de la ressource en eau et limitation des risques majeurs, Adaptation au changement climatique, Augmentation des puits carbone.</p>
<p>21- Répondre dans le SCoT et le PLUi aux enjeux climat – air – énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire les objectifs chiffrés du PCAET dans le SCOT et le PLUi, - Mettre en valeur l'environnement dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), mobilité, TVB bocage, formes urbaines, recomposition littorale, - Avoir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) énergie-climat, - Fixer les conditions de desserte par les réseaux des terrains susceptibles de recevoir des constructions ou de faire l'objet d'aménagements afin de promouvoir les opportunités de raccordement aux réseaux de chaleur liés aux énergies de récupération, - Imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville, - Préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, modifier ou créer : rues ou sentiers piétonniers, itinéraires cyclables, espaces réservés au transport public. 	<p>Réduire la consommation énergétique, Limiter les émissions de GES, Favoriser la sobriété énergétique, Favoriser les modes actifs et les alternatives à la voiture individuelle, Améliorer la santé des populations locales, Préservation et restauration des espaces naturels en milieu urbain, Adaptation au changement climatique.</p>
<p>22- Protéger et restaurer la biodiversité sur le territoire à travers l'élaboration d'une trame noire, verte et bleue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les réservoirs et les corridors de biodiversité dans les documents d'urbanisme, - Prendre en compte la biodiversité dans chaque projet d'aménagement, - Développer des espaces communaux gérés en fauche, - Faire la demande de création de passages à faune au-dessus de la D650, D2, D20, D971, - Engager les habitants (jardin favorable à la biodiversité, commande de plants d'essences locales, fabrication de nichoirs, études participatives) - Informer les habitants sur les périodes/techniques de taille des arbres/haies, - Engager des plans de gestions des haies par commune, - Former les élus sur l'élaboration d'une trame noire dans les communes et les inciter à éteindre les lumières sources de pollution lumineuse la nuit, (label villes et villages étoilés), 	<p>Améliorer la santé des populations locales, Préservation et restauration des espaces naturels de la TVB et Noire, Sensibilisation des acteurs aux enjeux de préservation de la biodiversité, Adaptation au changement climatique.</p>

Orientation 4 : Rééquilibrer les modes de transports

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
23- Informer, sensibiliser et accompagner les publics dans le changement de pratiques modales	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'usage de la voiture au quotidien par des actions de sensibilisation : journée sans voiture, semaine « mobilité durable », journée d'échanges sur la mobilité des employés, - Développer d'autres modes de transports alternatifs, - Encourager et développer la mobilité douce et le covoiturage auprès des habitants, - Faire connaître et encourager la mise en place de plans de mobilité employeurs. 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Sensibilisation à l'adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.
24- Développer la pratique des modes actifs pour favoriser le report modal, l'autonomie et la santé des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma directeur vélo, - Former les éducateurs et les animateurs au Savoir Rouler à Vélo, - Achat ou location d'une flotte de vélos en disposition dans les communes et à Coutances mer et bocage, - Inciter les écoles aux déplacements à vélo pour leurs activités et renforcer l'usage du vélo pour les déplacements dans les accueils de loisir, - Organiser un évènement à l'occasion de Mai à vélo, - Mettre en œuvre des parkings à vélo sécurisés éphémères lors des évènements, - Equiper les bâtiments CMB de stationnements vélos, - Créer la maison du vélo à Coutances. 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.
25- Favoriser le partage de la voiture pour diminuer l'autosolisme	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un réseau de covoiturage à proximité dans la partie Est du territoire pour couvrir les déplacements courts du quotidien, - Développer un service d'autopartage électrique à Saint-Sauveur-Villages, - Etude d'intérêt et de faisabilité pour service autopartage des véhicules CMB. 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.
26- Développer et optimiser les transports en commun et favoriser l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une seconde ligne de Cosibus desservant les communes limitrophes de Coutances, - Mettre le Contrat opérationnel de mobilité au service de l'évolution des services régionaux sur le territoire et d'une collaboration étroite avec les acteurs impliqués dans le bassin de mobilité de Coutances mer et bocage, - Renforcer la collaboration avec les EPCI du bassin de mobilité pour une cohérence d'actions et des perspectives de travail sur des projets communs, notamment interurbains. 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.

<p>27- Accompagner les publics non-mobiles ou en difficulté vers une logique de mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une plateforme de mobilité à visée solidaire avec un animateur qui accueille les personnes et qui les oriente et les conseille en fonction de leurs besoins (objectif déploiement janvier 2024) ; - Fusionner et élargir les dispositifs Navette marées, Navette emploi-formation et le bus social en un seul dispositif de transport à la demande en appui à une entreprise d'insertion : « ToUS Mobiles ». 	<p>Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.</p>
<p>28- Développer les services et projets répondant à une logique de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un service d'accompagnement technique gratuit des projets de commerces ambulants, au sein du service Développement Économique de Coutances mer et bocage. Cet accompagnement technique se traduit par une mise en relation des porteurs de projets et des communes, une aide à la création de partenariats et une aide à la communication ; - Suivre l'expérimentation de la conciergerie de territoire. La conciergerie de territoire est un lieu qui mutualise et propose des services de proximité aux habitants, déterminés au préalable par la commune et ses habitants (exemples de services : pressing, bibliothèque, café, vente de journaux, épicerie etc.) ; - Renforcer l'offre du bus France Service actuellement déployé en proposant de nouveaux services comme France Renov'. 	<p>Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.</p>

Orientation 5 : Soutenir une production de biens locale et circulaire

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
29- Mettre en place le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une réelle politique pour limiter les quantités de déchets produites sur le territoire à travers la mise en œuvre du PLPDMA, - Diminuer les quantités de déchets produites pour les flux les plus importants (encombrants, déchets de jardinage). 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.
30- Poursuivre les actions engagées sur l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie territoriale et un plan d'actions sur plusieurs années, - Organiser des journées de la récupération et du zéro déchet, - Organiser des trocs d'affaires et matériel de sport, - Faire des actions de sensibilisation dans les écoles, les accueils de loisirs et les Unelles, - Former les élus et agents territoriaux à l'économie circulaire, - Mettre des bornes pour récupération des papiers via l'entreprise Encore sur sites CMB, - Soutenir l'action « petits papiers grandes causes » - Intégrer l'économie circulaire dans les déchetteries communautaires. 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.
31- Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés	<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer un guide d'achats à destination des commanditaires, pour avoir des clauses d'économie circulaire dans les achats publics (matériaux réemployé ou issus du recyclage, mais aussi limitation des déchets, etc). - Accompagner les porteurs de projet sur le territoire, notamment pour les projets en lien avec l'économie circulaire : recherche de foncier, recherche de financements, contacts, ... - Organiser des rencontres entre les professionnels, pour faire émerger des besoins et des solutions, - Cartographier les acteurs et les flux de matériaux et déchets sur le territoire, afin de connaître les besoins du territoire - Etude de gisement et de potentiel des déchets conchyliques, 	Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.

Orientation 6 : Développer une politique de sobriété et s'investir dans la production locale d'énergie renouvelable

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action	Enjeux Climat – Air – Énergie
32- Développer les énergies renouvelables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables, - Dresser une étude des différents potentiels méthanisation et bois et nouvelles chaufferies du territoire, - Définir un plan de gestion des haies (technicien bocage CMB) en partenariat avec les agriculteurs et les instances agricoles, - Plan « grandes toitures solaires » : s'appuyer sur l'atlas des grandes surfaces de toiture pour étudier avec les propriétaires leur potentiel solaire, - S'alimenter en énergie renouvelable sur tout ou partie des lieux de consommation de la collectivité en choisissant des fournisseurs d'énergie 100% verte, - Elaborer un système de mutualisation et groupement des contrats et achats (de panneaux solaires, de bois, réseaux de chaleur, etc.), - Favoriser la mise à disposition de ces toitures aux collectifs citoyens (location, etc.). 	<p>Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Développement des EnR, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.</p>
33- Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété et aux enjeux des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations d'énergie, - Diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles, - Animer le développement des énergies renouvelables auprès des habitants : organisation un DDtour, des visites de sites de production d'énergies renouvelables, évènement public..., - Favoriser l'acceptation des projets de développement des EnR sur le territoire par les habitants. - Faire entrer la sobriété dans la culture de la collectivité : sobriété numérique, sobriété d'achats, sobriété énergétique. 	<p>Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Développement des EnR, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.</p>
34- Favoriser les projets participatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le développement local des énergies renouvelables via l'action collective et la coopération entre acteurs du territoire, - Participer aux formations et Web'ENR organisés par le réseau Energie Partagée, - Sensibiliser et former les acteurs territoriaux au développement local des énergies renouvelables, - Mettre en place un cadastre solaire accessible à tous, - Faire un appel à manifestation d'intérêt pour un projet citoyen, - Sensibiliser les élus, agents, entreprises et partenaires aux projets participatifs (visite, conférence, débats). 	<p>Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, Développement des EnR, Amélioration de la qualité de l'air, Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances, Adaptation au changement climatique, Amélioration de la santé des habitants.</p>

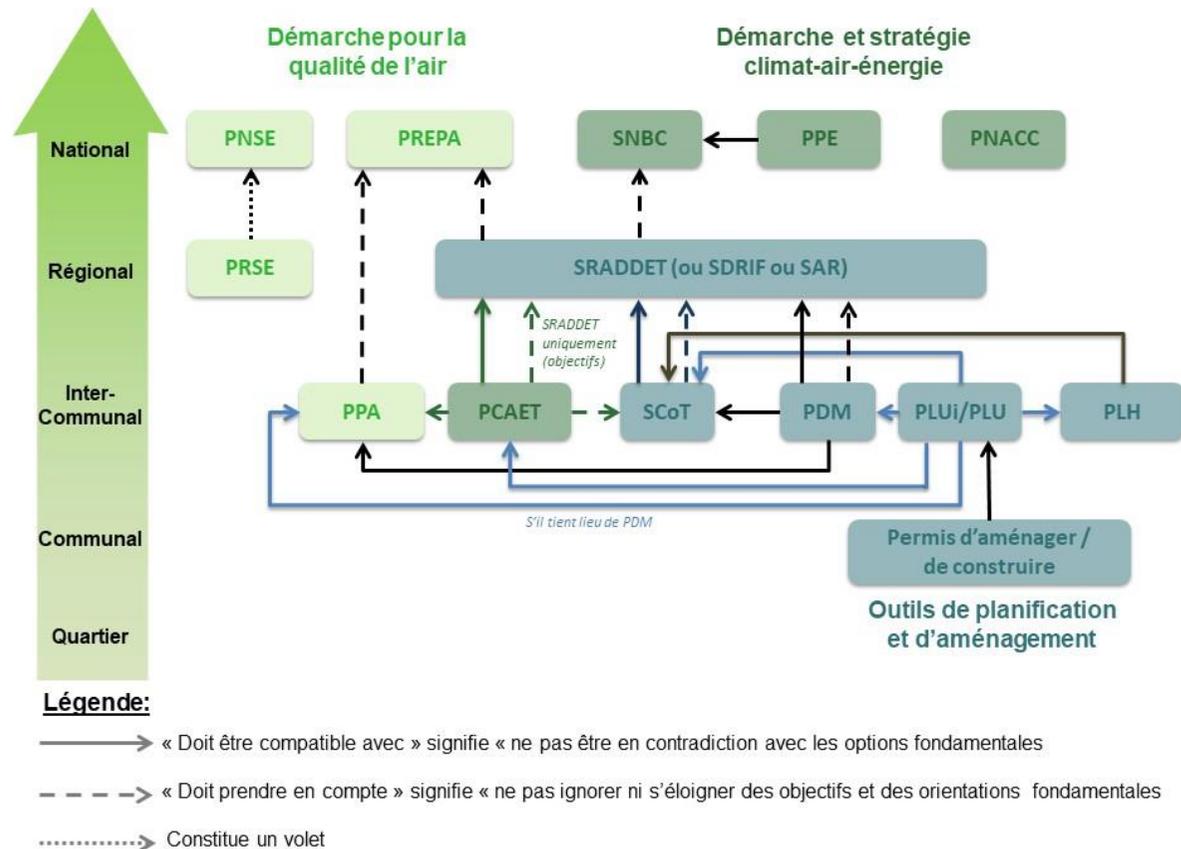
1.6 Articulation du PCAET avec les documents cadre

Document stratégique local, le PCAET doit tenir compte d'une hiérarchie entre différents documents, définie par l'article L.229-26 VI du Code de l'Environnement, comme le résume le schéma ci-dessous :

Le territoire de Coutances mer et bocage est concerné par le SRADDET Normand approuvé en juillet 2020. Afin de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs, l'analyse ne s'est pas limitée aux seuls documents avec lesquels il a des relations juridiques (PCAET, SCoT).

Elle a également porté sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine Normandie, le Plan Régional de Santé Environnement (PRSE 3 et 4) et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) Normands.

Cette analyse montre que, dans son ensemble, **en intégrant les mesures E-R-C exposées dans la présente Évaluation Environnementale Stratégique, le PCAET contribuera positivement aux orientations fixées par ces documents**, et particulièrement en matière de de santé des populations et de l'environnement, de préservation et de restauration des espaces naturels et des puits de carbone, d'anticipation et d'amélioration de la connaissance des risques d'inondations, de sensibilisation et d'accompagnement du public ainsi que de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur cet aléa.



Partie 2

Profil environnemental du territoire et enjeux



Partie 2 – Profil environnemental du territoire et enjeux

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a pour but d'établir un état « 0 » servant de point de comparaison ou de référentiel pour appréhender les incidences positives ou négatives d'un projet de territoire sur l'environnement, tel qu'il peut être caractérisé à un moment précis.

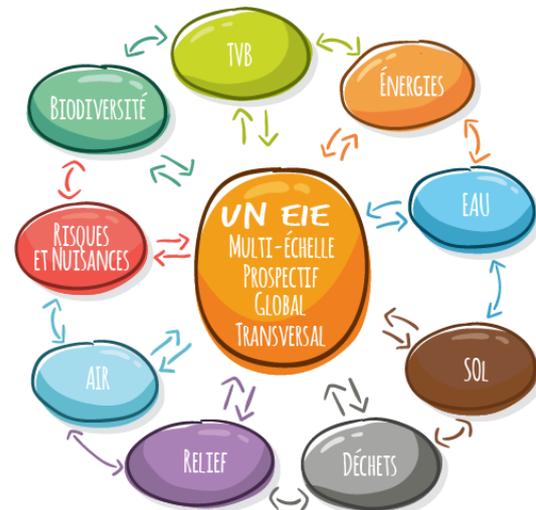
Par ailleurs, l'EIE vise à définir de façon partagée les enjeux du territoire en matière de protection de l'environnement au sens large (trame verte et bleue, paysages, ressources naturelles...) ; l'idée étant de s'appuyer sur ces enjeux pour décliner la stratégie et les actions du PCAET et de vérifier dans le cadre de l'évaluation environnementale que les dispositions prévues par le futur document répondent (ou ne viennent pas contrarier) aux enjeux préalablement identifiés.

20

L'objectif de la présente partie est de proposer une synthèse des diagnostics permettant une appropriation rapide du contexte environnemental et énergétique par le lecteur.

Sont donc rappelés, par thème, les principaux constats et enjeux issus de l'appropriation des Etats Initiaux de l'Environnement par le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale. Les thèmes étudiés sont les suivants (non hiérarchisés) :

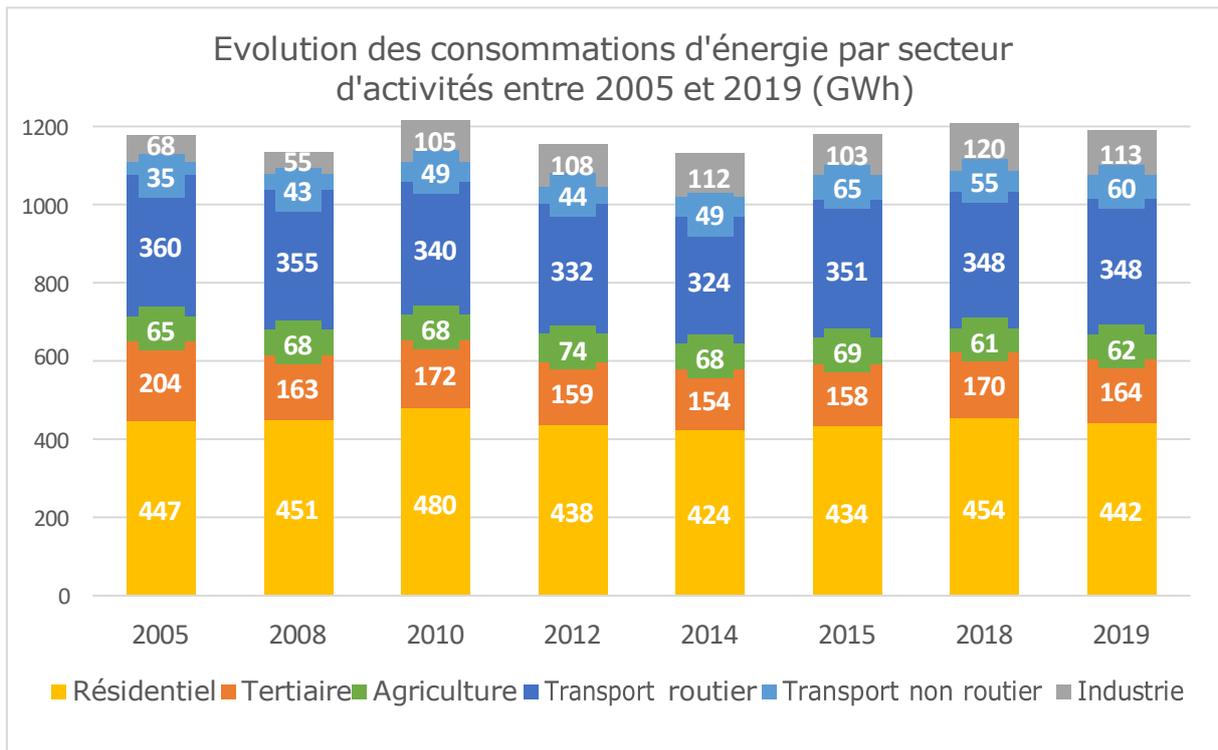
- Climat – air- énergie
- Mobilité – transport- déplacements
- Biodiversité – milieux naturels – Trame Verte et Bleue
- Gestion de la ressource en eau
- Risques – nuisances –santé
- Paysages et patrimoine
- Consommation d'espace



Ce dernier thème ne sera pas spécifiquement détaillé dans la présente sous-partie. Encadré par la loi Climat et Résilience qui vise à atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Net » d'ici 2050, la bonne appréhension de la consommation foncière nécessite une lecture dynamique avec un bilan de la consommation foncière des 10 dernières années pour envisager les conséquences d'une prolongation des tendances. Pour y parvenir, la région Normandie travaille en ce moment à une **territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière** inscrite dans la mise à jour du SRADDET. A partir de ce travail, les EPCI devront décliner leurs objectifs de réduction de la consommation dans les SCoT, qui seront ensuite traduits dans les PLU(i). Les principaux constats sur la consommation d'espace seront présentés dans la partie suivante dédiée à l'élaboration d'un scénario tendanciel.

Les principaux constats et enjeux présentés ci-dessous sont tirés du diagnostic énergétique du PCAET de la Communauté de Communes Coutances mer et bocage, validé en juin 2020, ainsi que des EIE tirés du PLUi et du SCoT en cours d'élaboration, réalisés respectivement en mars 2021 et mars 2023. Les données climat – air – énergie ont été réactualisées à partir des données plus récentes tirées de la plateforme régionale ORECAN et de l'INSEE.

2.1 Climat – Air – Énergie



Vulnérabilité énergétique : Niveau de vie modeste et logements antérieurs à 1970 (données 2015)

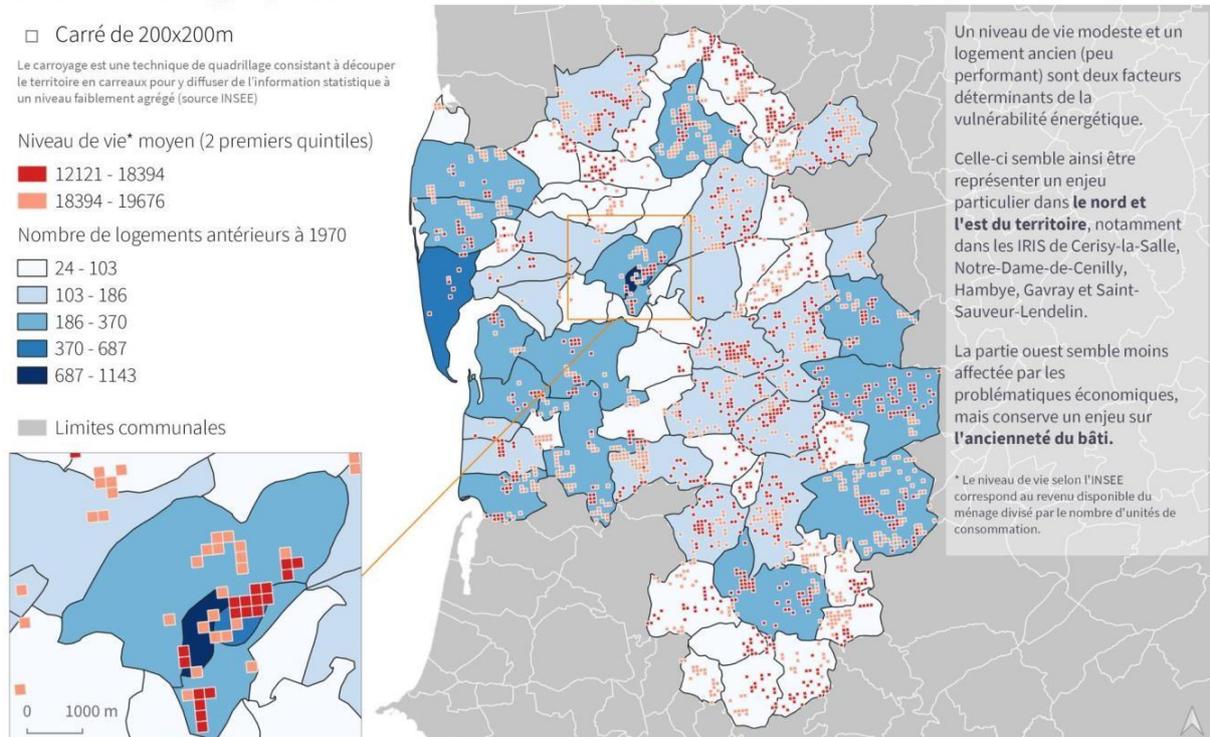


Tableau de synthèse des consommations d'énergie et des émissions de GES en 2019

Secteur d'activité	Part dans les consommations	Part dans les émissions	Consommation d'énergie en 2019 et tendance depuis 2014	Emission de GES en 2019 (teqCO ₂) et tendance depuis 2014
Résidentiel	37%	12%	Consommation : 442 GWh Tendance : +4,2%	Emission : 63 607 Tendance : +0,3%
Transport routier	29%	18%	Consommation : 348 GWh Tendance : +7,4%	Emission : 94 321 Tendance : +7,3%
Transport non-routier	5%	3%	Consommation : 60 GWh Tendance : +22,4%	Emission : 15 703 Tendance : +24,0%
Tertiaire	14%	5%	Consommation : 164 GWh Tendance : +6,5%	Emission : 26 947 Tendance : +10,1%
Industrie	10%	3%	Consommation : 113 GWh Tendance : +0,9%	Emission : 16 523 Tendance : +2,8%
Agriculture	5%	58%	Consommation : 62 GWh Tendance : -4,5%	Emission : 298 134 Tendance : -5,8%

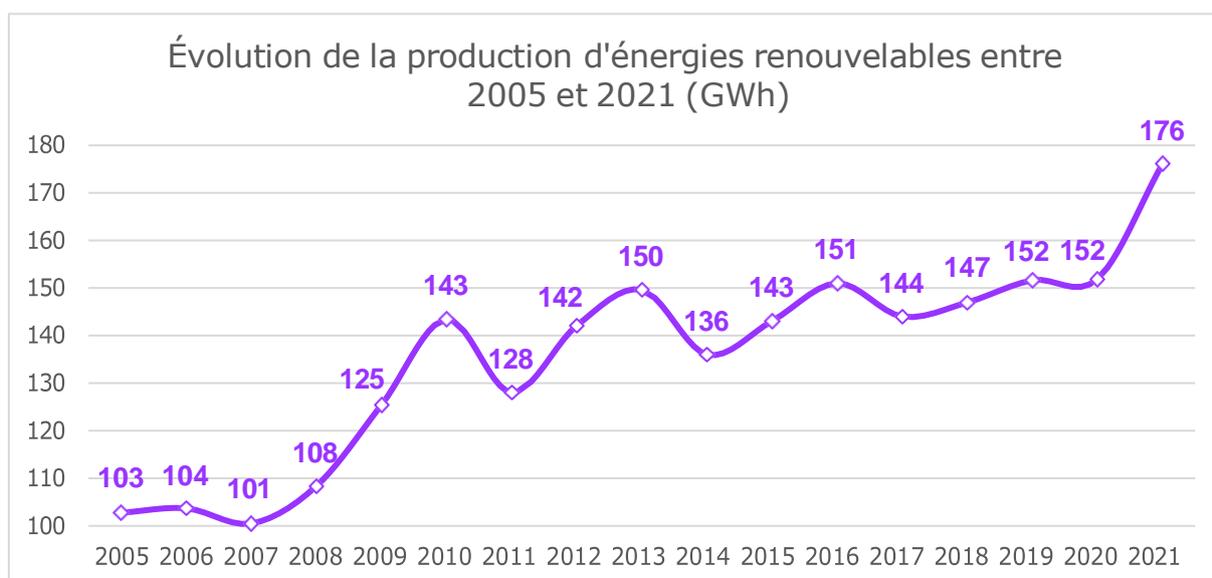


Figure 143 : Tableau de synthèse du potentiel de production des ENR (source : Intermezzo)

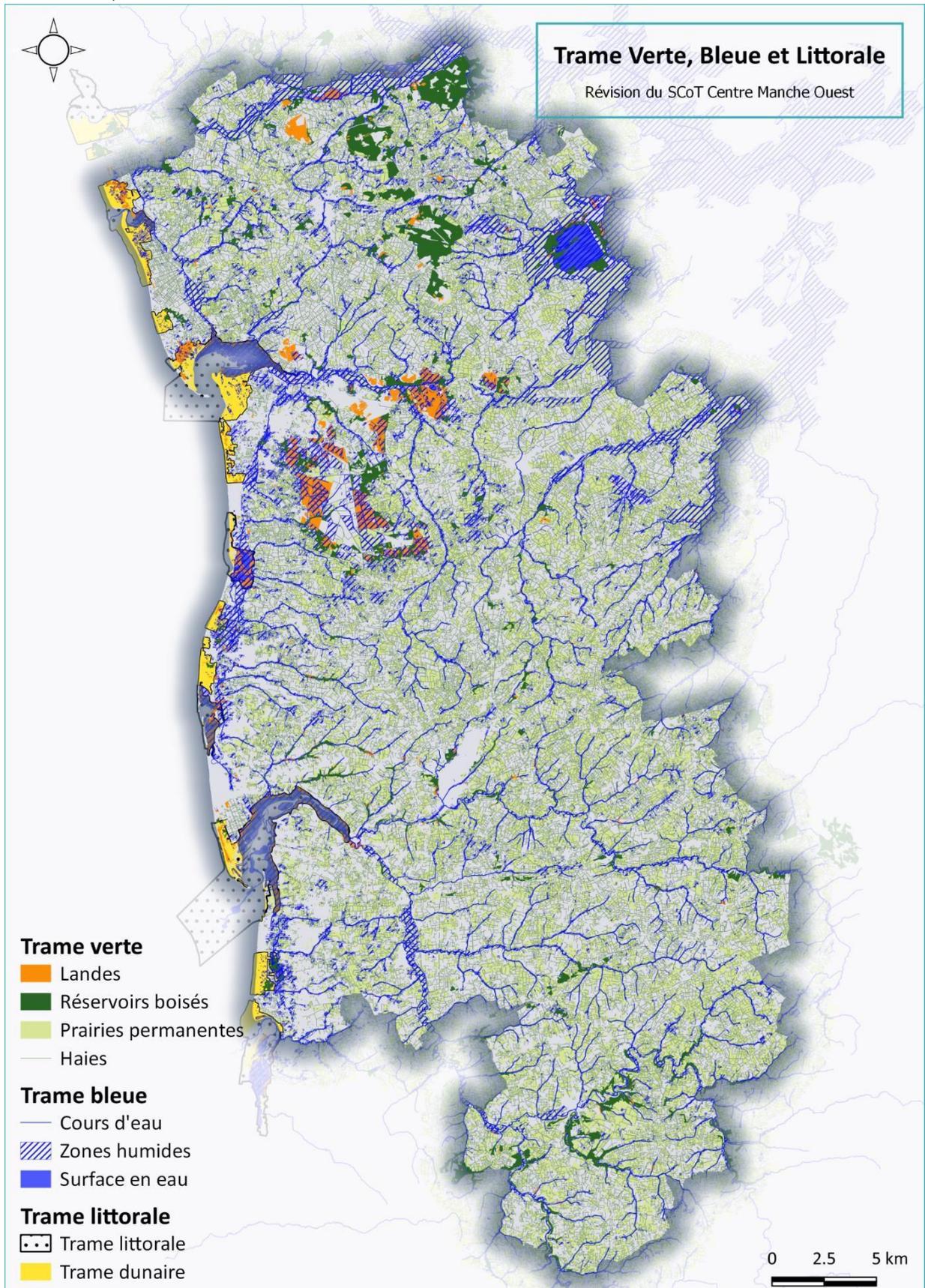
(en GWh)		2018	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Electricité	Electricité	31	68	109	137	299
	Récupération	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	TOTAL	32	68	109	138	299
Chaleur	Renouvelable	118	136	150	160	228
	Récupération	3	3	3	3	3
	TOTAL	121	139	152	163	230
Biométhane		0	0	0	0	0
Biocarburants		0	0	0	0	0
TOTAL		152	207	262	301	529

Enjeux en matière Climat – Air - Énergie :

- **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire le poids de ce secteur dans les consommations et les émissions.**
- **Faire évoluer la mobilité pour limiter les transports routiers et la consommation de produits pétroliers.**
- **Favoriser des pratiques agricoles durables pour limiter l'impact environnemental et sanitaire de l'agriculture.**
- **Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, notamment aux produits pétroliers.**
- **Continuer de développer les énergies renouvelables locales autres que le bois-énergie.**
- **Lancer des trajectoires durables de diminution des consommations et des émissions.**
- **Assurer la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES par des actions qui œuvrent en priorité à la sobriété énergétique.**
- **Favoriser la hausse de la production énergétique renouvelable et sa diversification par le développement de nouvelles filières (méthanisation, récupération de chaleur fatale...) et le confortement des filières existantes (éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur...).**
- **Continuer de sensibiliser les acteurs du territoire (élus, entreprises, habitants...) aux enjeux liés aux thématiques Climat – Air – Énergie.**
- **A l'image du Contrat de transition écologique (CTE) 2018- 2021, continuer de nouer des partenariats facilitant la mise en œuvre de projets favorables à la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des EnR.**
- **Préserver et développer la séquestration carbone sur le territoire, notamment par le développement du linéaire bocager et la gestion durable de la ressource forestière.**

2.2 Biodiversité – Trame Verte et Bleue (TVB)

Trame Verte, Bleue et littorale du SCoT Centre Manche Ouest

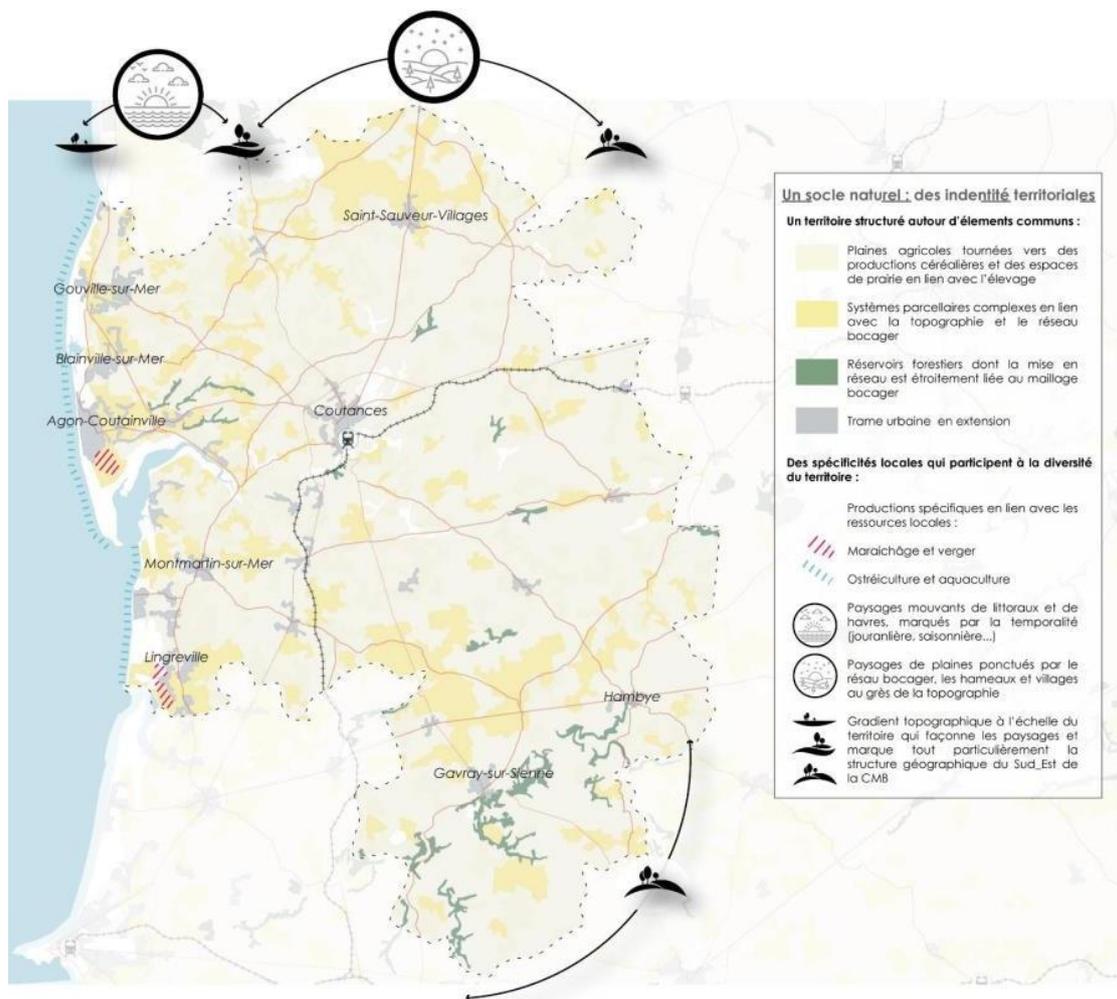


Enjeux en matière de biodiversité :

- Concilier les enjeux de protection et de la nature et l'évolution des espaces littoraux, à la fois fragiles et soumis à des pressions multiples du fait de leur attractivité et leur « position aval ».
- Protéger les milieux naturels en fonction de leurs caractéristiques, leur utilité fonctionnelle (service écosystémique) et de leur niveau d'enjeu.
- Limiter les impacts du développement et de la consommation foncière dans un but d'évitement d'une fragmentation des milieux naturels.
- Mettre en valeur et / ou restaurer certains milieux naturels.
- Protéger la biodiversité ordinaire (milieux humides, bocage...) et faunistique pour les multiples fonctions qu'elle assure.
- Définir une stratégie respectueuse de l'environnement et des ressources pour permettre un développement durable et raisonné du territoire de CMB.



2.3 Paysage et patrimoine

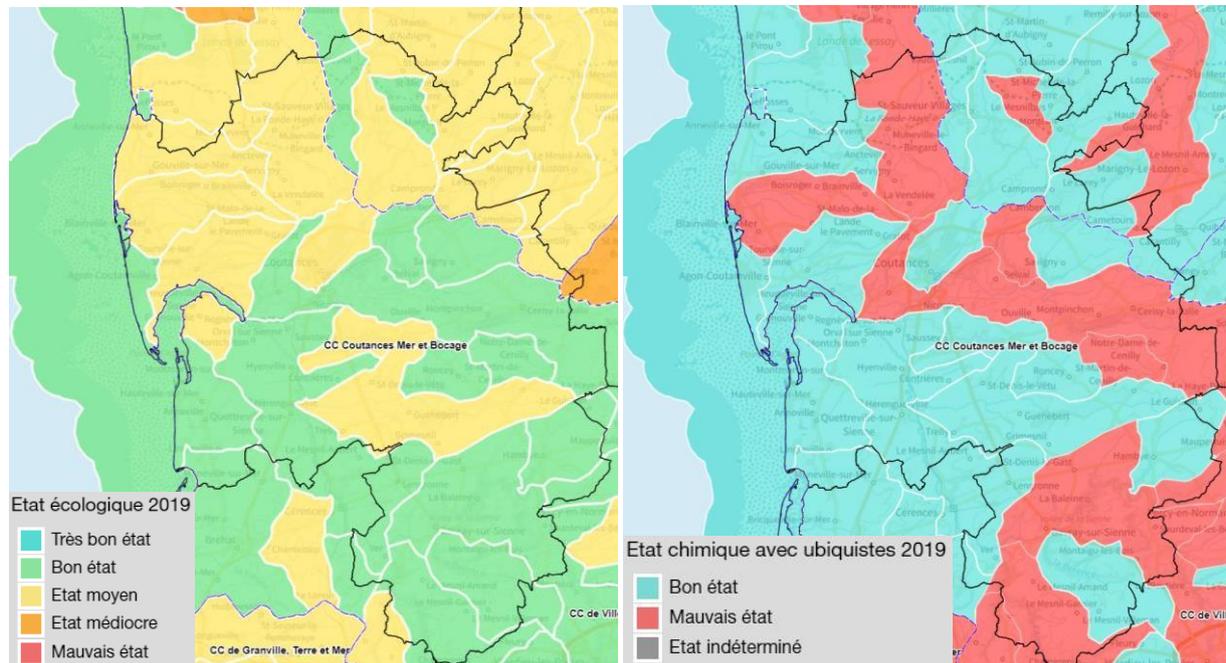


Enjeux en matière de paysage et de patrimoine :

- **Valorisation des éléments patrimoniaux (rénovation, changement de destination), préservation des structures urbaines patrimoniales et redynamisation des centres bourg**
- **Intégration des nouvelles formes urbaines dans l'environnement, le paysage et le patrimoine existant**
- **Mise en place d'objectifs réalistes de densification au sein des espaces urbanisés**
- **Maîtrise de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols**
- **Fragilité de la zone côtière, urbaine, économique et naturelle, du fait de la hausse du niveau de la mer**
- **Prise en compte de l'évolution du trait de côte dans l'écriture des scénarios de développement pour le territoire.**

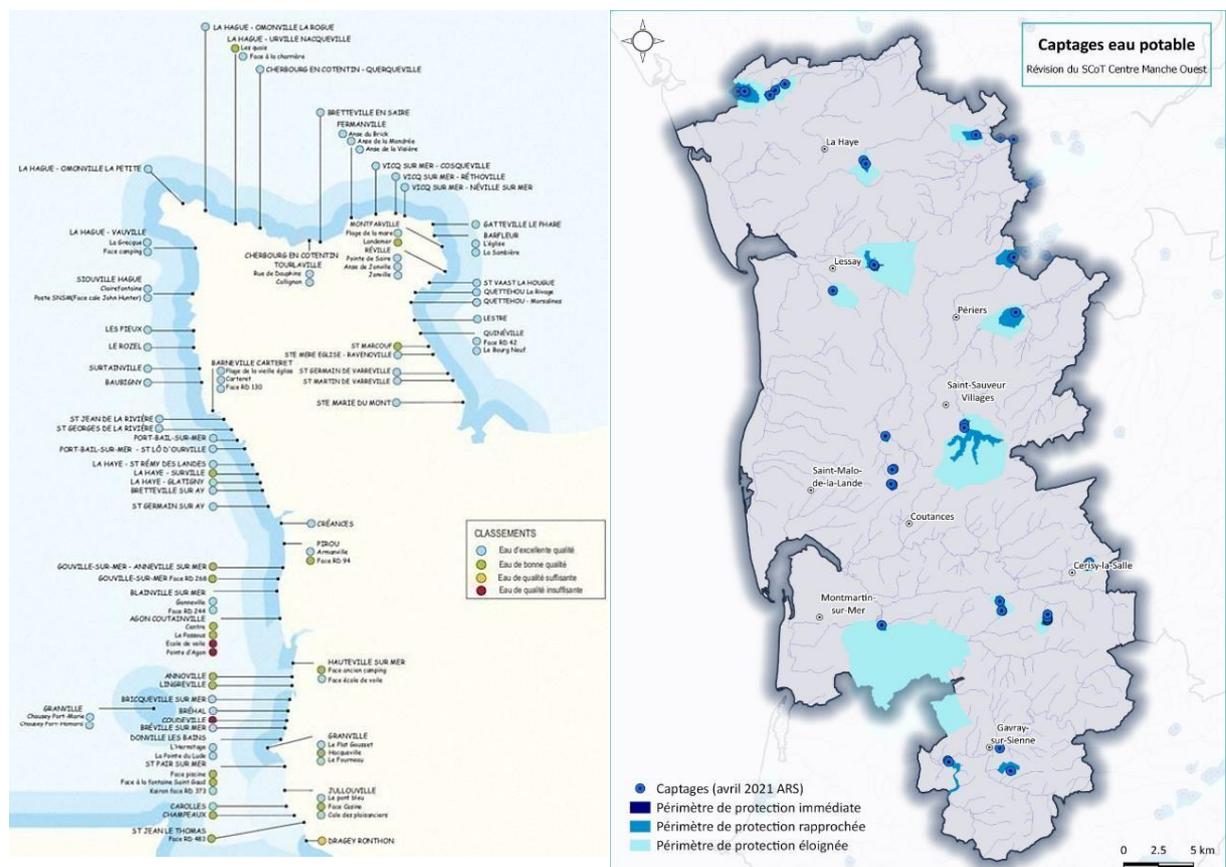
2.4 Gestion de la ressource en eau

Etats écologique et chimique des masses d'eau superficielles. Source : EIE SCoT, Agence de l'eau



27

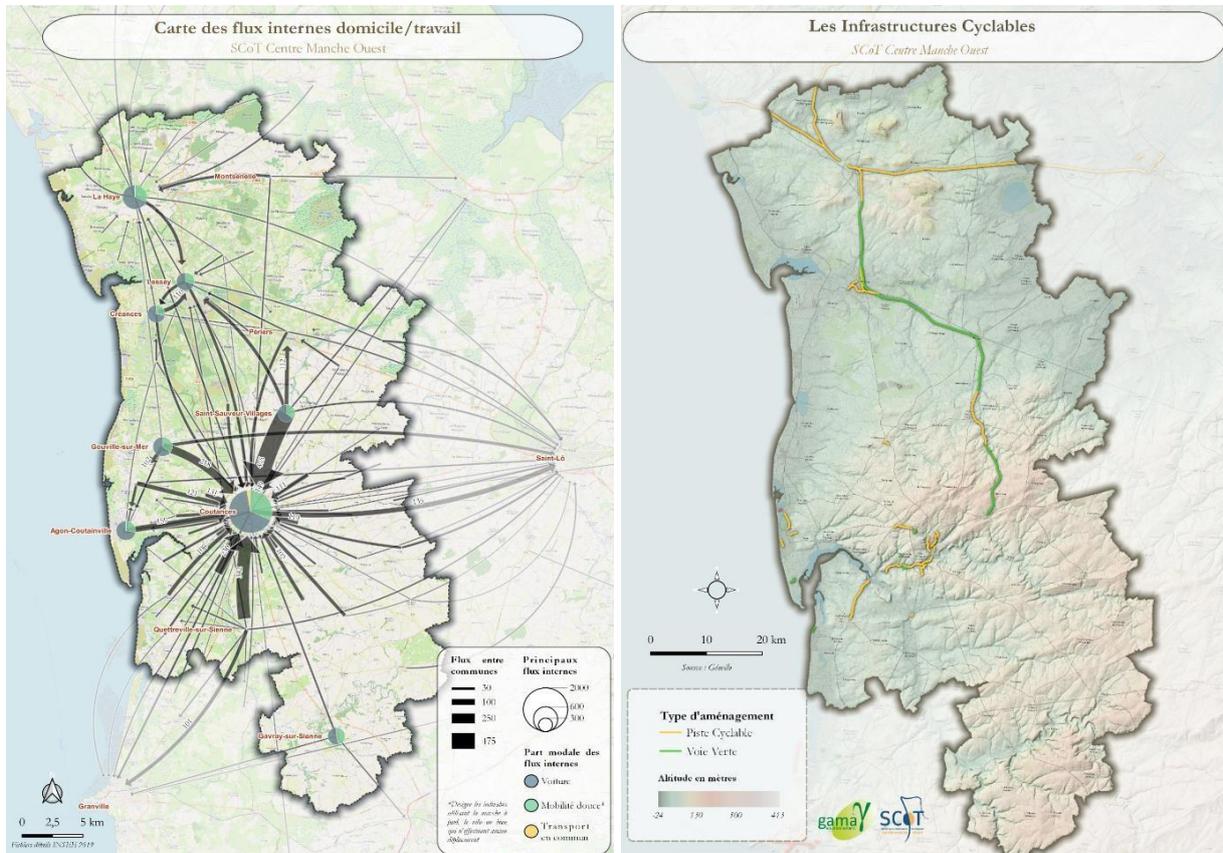
Qualité des eaux de baignade et captages AEP. Source : EIE SCoT, Ars Normandie.



Enjeux sur la gestion de la ressource en eau :

- Favoriser l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines,
- Entretien, préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques (marais, zones humides, cours d'eau...),
- Mettre en place des outils pour préserver les zones humides, développer la plantation de haies et la végétalisation,
- Maîtriser la gestion quantitative de la ressource en eau : limiter les gaspillages, améliorer la connaissance et réorganiser les prélèvements à l'échelle du territoire,
- Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales vis-à-vis du phosphore, de l'ammonium, des nitrates et des produits phytosanitaires,
- Limiter les apports qui nuisent à la qualité des eaux littorales (assainissement, pêche et plaisance, industrie, agriculture, tourisme...),
- Anticiper le changement climatique et ses effets cumulatifs (inondation, submersion, remontée du biseau salé) sur la ressource en eau souterraine et surfacique,
- Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation et de submersion marine : sensibiliser au risque, faire évoluer la gouvernance et mettre en œuvre une stratégie de gestion du trait de côte.

2.5 Mobilités et déplacements

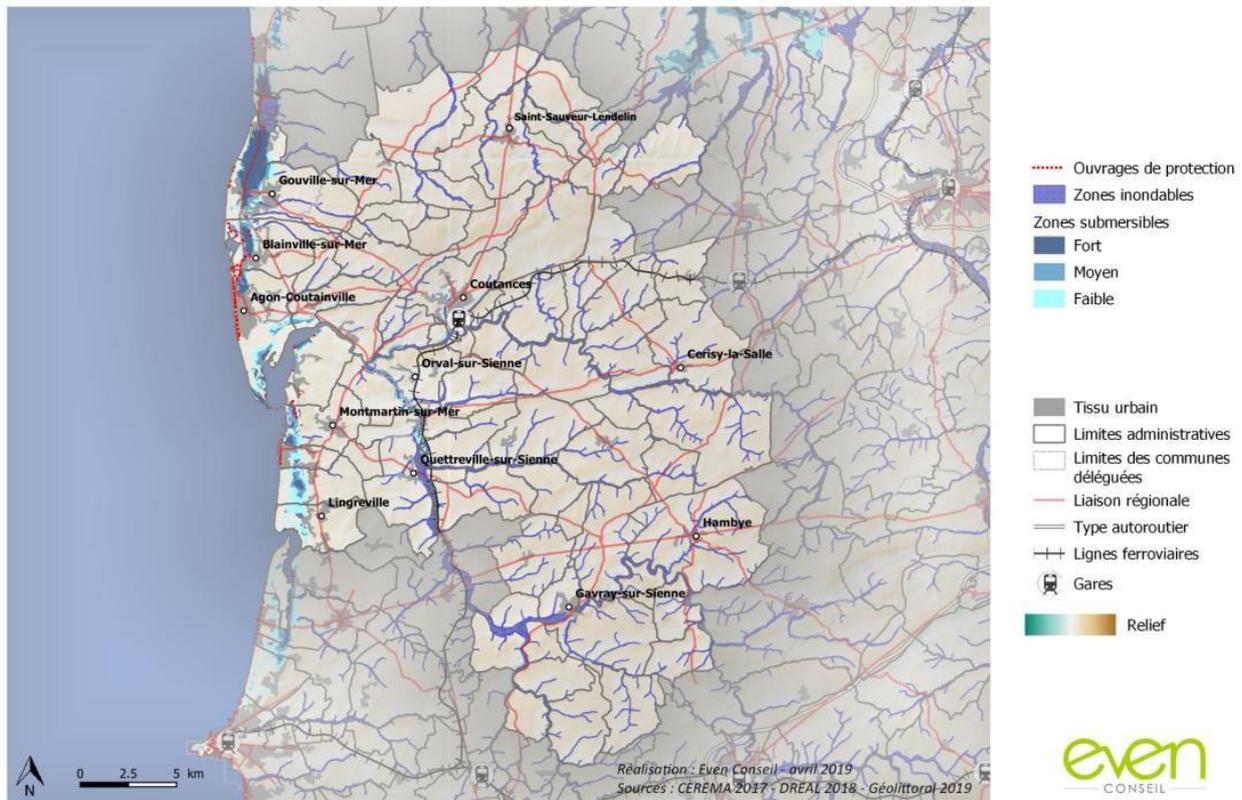


Enjeux de l'EIE du SCoT et du PLUi et proposition d'enjeux complémentaires en matière de mobilités et déplacements :

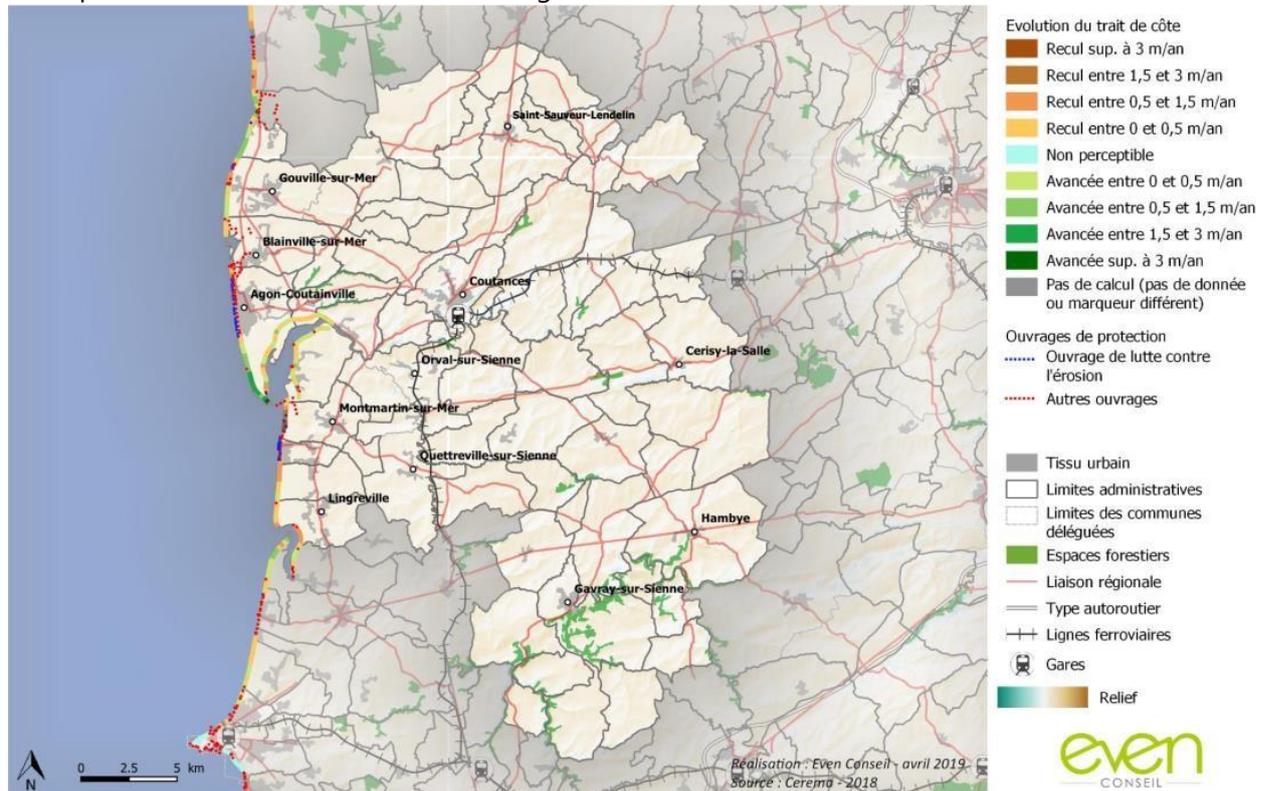
- Définir une stratégie intercommunale touristique et pour la mobilité,
- Améliorer la desserte du territoire.
- Améliorer les aménagements favorables à la pratique des modes de déplacements doux (marche, vélo),
- Améliorer l'offre de mobilité sur le territoire, en particulier pour les communes rurales.
- Maintenir et renforcer l'offre ferroviaire sur le territoire,
- Faire de la gare de Coutances un pôle intermodal/multimodal.
- Développer l'emploi et renforcer l'attractivité du territoire par les mobilités,
- Maîtriser l'usage de la voiture et offrir de l'espace pour le vélo à Coutances afin de permettre de relier les pôles principaux de la ville dans des conditions attrayantes et sécurisantes (jalonnement, sécurisation, stationnement adapté...)

2.6 Vulnérabilité liée au changement climatique, risques naturels et technologiques et gestion des déchets

Zones situées sous le niveau marin et risque inondation.



Le risque érosion du trait de côte et les ouvrages de lutte contre l'érosion.



Enjeux en matière d'adaptation au changement climatique, risques et nuisances :

- **Articuler l'ensemble des démarches et des connaissances acquises et en cours d'acquisition sur les risques présents sur le territoire,**
- **Déployer un modèle d'aménagement et de développement résilient face au changement climatique en accord avec les démarches actuelles et à venir,**
- **Prendre en compte les potentielles évolutions à moyen et long terme de l'élévation du niveau marin et les conséquences éventuelles sur les écosystèmes côtiers et les populations,**
- **Anticiper l'évolution du trait de côte et accompagner les activités concernées par ce phénomène,**
- **Maîtriser et réduire les phénomènes de ruissellement / érosion des sols par des actions concrètes à l'échelle des bassins versants (protection du bocage, des zones humides...),**
- **Intégrer la connaissance des risques retrait-gonflement des argiles,**

2.7 Les enjeux clés de l'état initial de l'environnement



Partie 3

Analyse des incidences du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs



Partie 3 – Analyse des incidences (positives ou négatives) du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives

3.1. Analyse des incidences du programme d'actions

3.1.1 Démarche générale d'évaluation

La démarche d'évaluation environnementale relève d'une analyse croisée entre le plan et les principaux enjeux environnementaux. Il s'agit d'apprécier les évolutions, positives et négatives, directes ou induites, par le PCAET sur chaque thématique environnementale.

Les objectifs de cette partie seront ainsi de :

- Évaluer **en quoi et à quel niveau les actions permettent de répondre aux objectifs (qualitatifs et quantitatifs) fixés dans la stratégie territoriale**, sachant que l'impact de toutes les actions ne pourra être quantifié précisément.
- **Analyser et si possible caractériser les incidences (positives ou négatives, directes ou indirectes) des actions prévues sur l'environnement** au sens large (biodiversité, paysages, ressource en eau...). Ainsi, le plan d'actions ne sera pas uniquement jugé sur son niveau de performance « climat-air-énergie », mais intégrera bien les impacts indirects sur les autres composantes de l'environnement et sur la santé.
- S'il y a impact négatif, l'évaluation s'attachera aussi à **présenter les actions prévues pour y répondre suivant la doctrine « éviter-réduire-compenser »**.
- **Croiser les actions dans une lecture transversale** pour juger de la cohérence des actions entre elles ou des éventuelles contradictions qui apparaissent. Il s'agira de mettre en exergue :
 - Les synergies positives (conjugaison d'actions maximisant l'effet positif attendu)
 - Les effets cumulés négatifs (conjugaison d'actions maximisant l'effet négatif attendu)

L'évaluation est menée sur la base d'un **référentiel composé de questions évaluatives**, élaboré à partir des thématiques de l'évaluation environnementale stratégique définies dans le Code de l'Environnement (Article R. 122-20), à savoir : **la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages**.

En parallèle de ces questions évaluatives sont précisés les enjeux associés, issus de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) présenté plus haut.

Le tableau page suivante fait mention des questions évaluatives et des enjeux associés à ces questionnements par thématique.

Questions évaluatives	Enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement
Q1 – Comment le PCAET assure-t-il une utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter les impacts du développement et de la consommation foncière dans un but d'évitement d'une fragmentation des milieux naturels.
Q2 – Le PCAET permet-il une réduction des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre et des polluants, parallèlement à une augmentation de la production des énergies renouvelables ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire le poids de ce secteur dans les consommations et les émissions, ▪ Faire évoluer la mobilité pour limiter les transports routiers et la consommation de produits pétroliers, ▪ Favoriser des pratiques agricoles durables pour limiter l'impact environnemental et sanitaire de l'agriculture, ▪ Développer les énergies renouvelables locales autres que le bois-énergie.
Q3 – Le PCAET garantit-il la préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire le poids de ce secteur dans les consommations et les émissions. ▪ Faire évoluer la mobilité pour limiter les transports routiers et la consommation de produits pétroliers. ▪ Favoriser des pratiques agricoles durables pour limiter l'impact environnemental et sanitaire de l'agriculture.
Q4 – Le PCAET permet-il de limiter l'exposition des espaces et des populations aux nuisances et aux pollutions ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales vis-à-vis des intrants chimiques (nitrates, phosphore...), ▪ Limiter les apports qui nuisent à la qualité des eaux littorales, ▪ Prendre en compte les risques et nuisances technologiques présents sur le territoire afin de limiter l'exposition des habitants.
Q5 – Le PCAET assure-t-il la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et littoraux ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concilier les enjeux de protection et de la nature et l'évolution des espaces littoraux, ▪ Protéger les milieux naturels en fonction de leurs caractéristiques, leur utilité fonctionnelle et de leur niveau d'enjeu ▪ Mettre en valeur et/ou restaurer certains milieux naturels. ▪ Protéger la biodiversité ordinaire (milieux humides, bocage...) et faunistique pour les multiples fonctions qu'elle assure.
Q6 – Le PCAET participe-t-il à la préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des éléments patrimoniaux, préservation des structures urbaines patrimoniales, redynamisation centre-bourg, ▪ Intégration des nouvelles formes urbaines dans l'environnement, le paysage et le patrimoine existant, ▪ Mise en place d'objectifs réalistes de densification.
Q7 – De quelle manière le PCAET contribue à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les milieux naturels en fonction de leurs caractéristiques, leur utilité fonctionnelle et de leur niveau d'enjeu ▪ Mettre en valeur et/ou restaurer certains milieux naturels, ▪ Protéger la biodiversité ordinaire (milieux humides, bocage...) et faunistique pour les multiples fonctions qu'elle assure.
Q8 – Le PCAET permet-il de prévenir et de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques majeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation et de submersion marine, ▪ Déployer un modèle d'aménagement et de développement résilient face au changement climatique en accord avec les démarches actuelles et à venir.
Q9 – Le PCAET assure-t-il l'anticipation et l'adaptation du territoire au changement climatique ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anticiper le changement climatique et ses effets cumulatifs (inondation, submersion, recul du trait de côte...), ▪ Prendre en compte les potentielles évolutions à moyen et long terme de l'élévation du niveau marin et les conséquences éventuelles sur les écosystèmes côtiers et les populations.
Q10 – Le PCAET permet-il d'améliorer la santé des populations locales ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air du bâti, ▪ Favoriser des pratiques agricoles durables, ▪ Faire évoluer la mobilité pour limiter les transports routiers.

3.1.2 Évaluation globale du plan d'actions

Pour chacune des actions du PCAET de Coutances mer et Bocage, leurs effets négatifs et/ou positifs sur l'environnement sont évalués individuellement par croisement avec chacune des thématiques de l'évaluation environnementale, reformulées en question évaluative comme présenté plus haut. A partir de cette analyse seront évalués les six grandes orientations du PCAET. L'évaluation globale du plan d'actions se caractérise ainsi par la somme des évaluations des différentes actions et orientations qui la composent.

Le bilan des incidences par orientations d'une part, et par thématique d'autre part, permet de **mettre en évidence la ou les orientations et/ou thématiques où les incidences sur l'environnement sont les plus notables.**

+	L'incidence sur l'environnement est considérée comme positive à très positive.
!	Une vigilance est à porter sur de potentielles incidences négatives sur l'environnement.
•	L'effet probable de l'action est considéré négligeable du fait de l'absence de lien entre la thématique et l'action concernée.

Les critères d'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement sont ceux définis par l'article R122-20 du code de l'environnement qui rappelle que : « Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. »

Le plan d'actions du PCAET de Coutances mer et bocage est divisé en six grandes orientations, à l'intérieur desquels sont déclinées les différentes actions à mettre en œuvre. La matrice ci-après résume l'ensemble des **incidences positives, négatives ou neutre** des actions du PCAET sur l'environnement selon les 10 thématiques de l'évaluation environnementale. Ces dernières sont ensuite détaillées pour chacune des orientations dans la partie suivante.

	Orientation 1												Orientation 2				Orientation 3						Orientation 4						Orientation 5			Orientation 6			Total thème		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34			
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	+	+	+	+	+	+	+	+	!	+	.	+	!	+	+	+	+	!	.	!	+		
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+	+	.	.	+	+	.	+	+	+	+	+	+	+	.	+	.	.	.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	.	.	+	+	+	+	.	!	!	!	!	.	.	+	.	+	.	.	.	+	+	.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+		
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	.	.	+	+	+	.	.	!	!	!	!	!	.	!	.	+	+	+	+	+	+	.	+	+	!	+	+	+	+	+	+	!	+	!	+		
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	.	.	+	.	!	+	+	.	.	+	!	+	+	.	+	+	.	.	+	
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	.	.	+	!	!	!	!	!	+	!	!	.	.	+	.	.	.	+	.	.	!	!	.	!	!	
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	+	+	+	+	!	.	+	!	!	!	!	.	+	!	.	+	+	!	+	+	+	+	!	.	!	+	
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	.	+	.	.	+	.	.	+	+	+	+	+	+	!	.	.	+	+	+	.	+	+	.	+	+	!	.	!	+
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Total action	+	+	+	+	+	+	+	!	!	!	!	+	+	!	+	+	+	!	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	!	+	!		
Total orientation	+												+				+						+						+			!					

3.2 Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement

3.2.1 Des incidences positives directes fortes en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de restauration des écosystèmes continentaux et littoraux

Le plan d'actions du PCAET met en œuvre un large panel d'actions qui forme un ensemble cohérent et permet d'actionner les leviers identifiés par l'Etat Initial de l'Environnement :

- **La réduction des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre** associées sera assurée par un vaste programme d'actions qui cible non seulement les postes les plus consommateurs d'énergie (bâtiments, transports), mais aborde également les autres secteurs impactant, dont l'agriculture et les autres activités économiques, dont le tourisme. Pour y parvenir, le PCAET prévoit notamment un programme de rénovation énergétique du parc de logements privés et public, la mise en place d'une offre diversifiée de mobilités actives et alternatives à l'autosolisme, le développement d'une économie circulaire basée sur le réemploi des déchets et la coopération, une adaptation de l'agriculture locale vers une filière agricole plus respectueuse de l'environnement et l'accompagnement des secteurs touristique, tertiaire et industriel dans leur transition énergétique via un système de labellisation.
- **Le développement des énergies renouvelables** sur le territoire, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, mais également la méthanisation, l'éolien ou encore le bois-énergie issu d'une gestion durable du bocage.
- **Une stratégie de recomposition littorale qui anticipe le changement climatique et les risques majeurs** associés (inondations, submersion marine, recul du trait de côte et érosion du littoral). Elle s'articule notamment autour de la relocalisation des principaux secteurs à enjeux, la renaturation des havres et des actions directes sur les systèmes d'endiguement qui seront déterminées suite aux différentes études en cours sur le territoire. La prévention des risques liés à l'eau passe également par la préservation et la restauration du bocage et des espaces humides et aquatiques, essentiels aux bons fonctionnements écologiques et hydrologiques locaux.
- **L'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales** à travers différents plans et programmes à la fois partenariaux et opérationnels.
- **La préservation et la restauration de la biodiversité et des milieux naturels continentaux et littoraux** sera assurée via, en plus des actions de la stratégie de recomposition littorale évoquées plus haut, une préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, des actions de restauration du bocage et des espaces aquatiques et humides, la création de passages à faune sur des points stratégiques et la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de l'état naturel des cours d'eau.

Le plan d'actions du PCAET a donc une incidence positive forte sur les enjeux identifiés, qui sera pérenne si les actions prévues sont effectivement mises en œuvre de manière efficace.

3.2.2. Des indices positives indirectes en matière d'amélioration de la santé et du cadre de vie des populations locales, et de leur nécessaire adaptation au changement climatique

Le PCAET a été élaboré sous le prisme de la santé des populations tout au long des réflexions et de sa rédaction. Par conséquent, un ensemble d'actions complémentaires à celles évoquées précédemment visent indirectement à répondre aux enjeux identifiés en matière de santé et de cadre de vie, et incite également à l'adaptation des populations au changement climatique :

- **L'amélioration de la santé des habitants de Coutances mer et bocage** sera garantie grâce aux effets indirects générés par les actions du PCAET en matière de réduction des consommations énergétiques et des polluants atmosphériques (habitat, mobilités, déchets...) mais également par l'incitation des populations à être actif physiquement (développement des mobilités actives et des sentiers piétons, rapprochement des lieux...) et mentalement (développement de l'information sur les risques majeurs, des projets participatifs, de la concertation locale, de l'inclusion des populations dans la prise de décisions...). Ces actions de sensibilisation et d'intégration des populations dans les réflexions favorisent leur prise de conscience des enjeux environnementaux et participent pleinement à l'adaptation du territoire au changement climatique. Par ailleurs, l'amélioration de la santé des habitants sera inévitablement assurée par le développement d'une alimentation locale raisonnée et de qualité.
- **L'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire** sera également observable à travers les différentes actions en faveur de la préservation et restauration des milieux naturels, en particulier sur le paysage constitutif du patrimoine local tel que le bocage et le littoral. De plus, les actions en lien avec la sobriété énergétique et la préservation des ressources naturels impliquent indirectement une réduction de l'extraction des matériaux du sous-sol, dont les activités impactent fortement les paysages. Il en va de même pour les actions qui favorisent l'intégration paysagère des aménagements et l'intégration des objectifs de réduction de la consommation foncière, favorables à la préservation du cadre de vie actuel. Les actions en lien avec les enjeux cités précédemment ont également un impact indirect sur l'amélioration du cadre et du confort de vie des habitants : limitation de l'exposition des populations aux risques majeurs, rénovation énergétique, rapprochement des lieux...

Par conséquent, force est de constater que le PCAET s'appuie sur un panel d'actions aux thématiques diversifiées dont les effets indirects se feront particulièrement ressentir en matière d'amélioration de la santé des habitants, de leur cadre de vie, ainsi que d'une meilleure prise de conscience du changement climatique et de ses conséquences locales.

Tout cela provoquera des effets positifs dont les bénéfices demeurent difficilement quantifiables lorsqu'ils dépendent de la participation du public pour les actions de sensibilisation concernées. Pour autant, une mise en œuvre concrète et aboutie de ces actions permettra de renforcer la politique locale de transition énergétique et d'adaptation du territoire au changement climatique dans le sens où la sensibilisation à la population engagée via les actions du PCAET participe à l'acceptation sociale des changements à opérer.

3.2.3. Un plan d'actions pluridisciplinaire qui s'appuie sur les études, plans et programmes en cours d'élaboration sur le territoire

Le plan d'actions du PCAET a été construit en cohérence avec les études et les différents plans et programmes en cours d'élaboration sur le territoire afin de maintenir une cohérence pluridisciplinaire et multithématique sur l'ensemble de la démarche. Les actions du PCAET cherchent à articuler les ambitions du PCAET avec les études, plans et programmes suivants :

- **L'ensemble des enjeux en lien avec les thématiques traitées par la présente évaluation environnementale stratégique** seront également intégrés dans le SCoT Centre Manche Ouest en cours de révision et le PLUi de Coutances mer et bocage en cours d'élaboration. Des réponses plus adaptées aux enjeux environnementaux pourront ainsi être apportées par ces documents du fait de leur panel d'outils parfois plus adaptés (cf. mesures E-R-C ci-avant) que ceux du PCAET en fonction des enjeux,
- **La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES associées, l'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'amélioration de la qualité de vie des habitants** seront complétés par les études bas-carbone réalisés avec les agriculteurs et le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,
- **Le développement des énergies renouvelables** sera encadré par le résultat des études menés avec les agriculteurs volontaires ainsi qu'à la suite de l'élaboration du schéma de développement des énergies renouvelables en cours sur le territoire,
- **La stratégie de recomposition littorale** s'appuie sur les études de préfiguration et de danger des systèmes d'endiguement, le Projet Partenarial d'Aménagement « Entre deux havres », l'étude Rivages Normands 2100, Notre Littoral pour Demain ou encore plus localement par les Plans Communaux de Sauvegarde et les Plans de Prévention des Risques Majeurs et inondations présents et à venir sur le territoire,
- **L'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales** s'appuie sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le Contrat de Territoire Eau et Climat ou encore l'Opération de reconquête de la qualité des eaux engagés sur l'ensemble du territoire intercommunal, ou encore le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours d'élaboration à l'échelle départementale.
- **La préservation et la restauration des trames et milieux naturels** sera facilitée par la mise en œuvre du plan de gestion des haies bocagères et du programme de restauration des zones humides à l'échelle de Coutances mer et bocage, le règlement local de publicité, l'étude de faisabilité pour la renaturation du havre de Geffosses ou encore les différentes labellisations évoquées (villes et villages étoilés, territoire et entreprise engagé.e pour la nature, école en démarche de développement durable...),
- **Les questions en matière d'alimentation et d'agriculture durables** sont abordés par le Plan Alimentaire Territorial et du programme d'actions en faveur de l'alimentation,

Par conséquent, le PCAET vise à articuler l'ensemble des démarches réalisées, en cours et à venir en lien (directement et indirectement) avec les enjeux environnementaux en cohérence avec les actions proposées par son plan d'actions. Cette synergie du jeu d'acteurs local, parfois complexe à appréhender, favorisera la mise en œuvre des objectifs qui répondent aux enjeux environnementaux identifiés dans le diagnostic.

3.2.4. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale stratégique

Les risques d'incidences négatives prévisibles du PCAET sur l'environnement seront réduits grâce aux évolutions apportées au plan qui s'attachera :

- **À réduire la consommation d'espace** liée à la relocalisation des secteurs identifiés dans le cadre de la stratégie de recomposition littorale, à l'implantation de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables (en particulier la méthanisation et l'éolien) et aux aires de co-voiturage et autopartage en privilégiant le confortement de sites déjà artificialisés (comblement de dents, creuses, reconversion de sites dégradés) avant toute consommation d'espace en extension et en transcrivant ce principe dans les documents d'urbanisme, notamment dans les OAP thématiques et sectorielles qui permettent leur traduction opérationnelle,
- **À encadrer le développement des énergies renouvelables et leurs impacts** parfois conséquents sur les paysages, la biodiversité et la génération de nuisances et pollutions par l'intégration des résultats des différents plans, programmes et études en cours ou à venir (schéma de développement des énergies renouvelables, études menés avec les agriculteurs, OAP thématiques et sectorielles...),
- **À prendre en compte les enjeux d'intégration paysagère et de biodiversité** dans les projets de rénovation énergétique et de réhabilitation du patrimoine existant,
- **À accompagner les collectivités, les privés et les professionnels du bâti dans leurs projets de rénovation** en amont (sensibilisation) jusqu'à l'aval (post-travaux) pour favoriser des gestes éco-responsables (choix des matériaux, techniques de construction, limitation et réutilisation des déchets de chantier...),
- **À accompagner les professionnels du tourisme** pour éviter l'impact de la filière sur les écosystèmes (sensibilisation, fermeture des sites les plus sensibles en période de tension...) et la ressource en eau (pédagogie et sensibilisation du public sur les lieux d'hébergement touristique).

En somme, en intégrant les mesures afin d'Éviter, de Réduire ou de Compenser les éventuelles incidences des actions du PCAET sur l'environnement, la stratégie du PCAET et son plan d'actions auront un effet globalement positif à très positif sur l'environnement en fonction des différentes thématiques évoquées.

3.3 Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences du PCAET

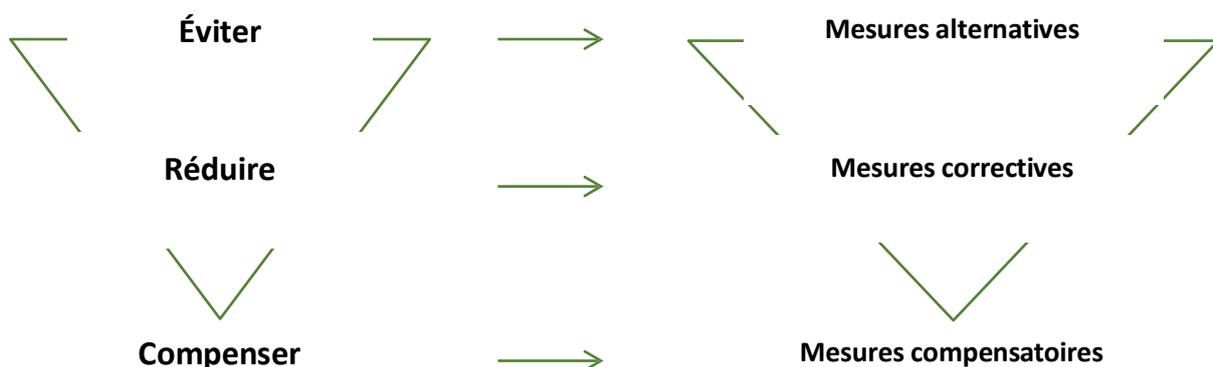
3.3.1 La séquence éviter-réduire-compenser (ERC)

Afin de maîtriser les incidences potentiellement négatives du PCAET sur l'environnement, la séquence « Éviter/Réduire/Compenser » a été appliquée : il s'agit de chercher d'abord à supprimer les incidences négatives, puis à réduire celles qui ne peuvent être évitées, et enfin à compenser celles qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.

On distingue :

- **Les mesures d'évitement** : mesures alternatives permettant de s'assurer de l'absence d'incidence négative sur l'environnement. Dans le cas du PCAET, le souci d'évitement a guidé l'élaboration du projet : il s'est agi de cibler les risques d'incidences négatives, dès la phase de stratégie, en mettant en exergue des points de vigilance ;
- **Les mesures de réduction** : mesures complémentaires destinées à limiter une incidence environnementale négative. Elles visent à atténuer les incidences négatives sur le lieu et au moment où elles se produisent. Dans le cas du PCAET, il peut s'agir d'une modification ou d'un complément apporté à la stratégie ou au plan d'actions afin d'en réduire les effets négatifs sans en modifier l'objectif général.
- **Les mesures de compensation** : elles visent à apporter, à une incidence négative qui n'a pu être ni évitée ni réduite, une contrepartie s'exerçant dans un domaine similaire ou voisin à celui concerné par cette incidence négative. Dans le cas du PCAET, très peu d'actions n'étant spatialisées, le risque d'incidences négatives ne peut être avéré : de fait les mesures de compensation peuvent difficilement être anticipées.

La définition précise des incidences du PCAET sur l'environnement doit permettre d'apporter des solutions ciblées, adaptées et proportionnées, selon la doctrine « éviter, réduire, compenser » (ERC) résumée ainsi :



3.3.2 Synthèse des mesures E-R-C proposées

Thématiques environnementales	Action	Mesures E-R-C
<p>Consommations énergétiques et émissions de GES</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Nuisances et pollutions</p> <p>Qualité urbaine, architecturale et paysagère</p> <p>Milieus naturels et biodiversité</p>	<p>Rénovation thermique des bâtiments</p>	<p>Réduction Les conseils prodigués en matière de rénovation énergétique pourront encourager la construction réalisée à partir de matériaux locaux et l'utilisation de matériaux biosourcés. Leurs propriétés, tant en termes de tenue dans le temps que de performances hygrothermiques, en font des options plus durables, grâce au stockage carbone qu'elles offrent. Les performances thermiques des parois intégrant des isolants biosourcés sont par ailleurs améliorées de près de 50%, offrant ainsi un confort thermique (consommations pour le chauffage ou la climatisation réduites) et acoustique.</p> <p>Evitement Les actions de communication sur la rénovation énergétique pourront contribuer à sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien et aux enjeux liés à la ventilation des locaux. Un volet « air intérieur » pourra ainsi être ajouté aux éco-gestes. L'Ademe édite un petit document de sensibilisation « Au quotidien, un air sain chez soi : des conseils pour préserver votre santé ».</p> <p>Réduction Au-delà des conseils prodigués aux particuliers en matière de rénovation énergétique, la collectivité peut encourager la systématisation des chantiers propres dans ses commandes publiques. Le guide « mieux gérer les déchets de chantier du bâtiment » pourra être diffusé largement aux entreprises retenues. Par ailleurs, la Fédération Française du Bâtiment met à disposition des entreprises un outil de recherche des points d'apport et solutions de collecte dans toute la France dédié aux déchets de chantier : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr</p> <p>Evitement Une attention particulière devra être portée sur la préservation de la qualité du patrimoine bâti en cas d'isolation par l'extérieur, notamment sur le patrimoine ancien dont fait l'objet la politique locale de rénovation énergétique. Cette sensibilisation pourra être assurée par l'équipe de France Rénov' dans le cadre de l'accompagnement qu'elle propose à Coutances mer et bocage, comme une assistance à maîtrise d'ouvrage aux projets de rénovation énergétique de leur logement. Un partenariat avec des architectes spécialisés dans la préservation du paysage et du patrimoine bâti pourra être initié pour permettre une compatibilité entre réhabilitation thermique et préservation patrimoniale, en particulier dans les quartiers à forte densité de patrimoine.</p> <p>Evitement Il est possible d'assurer la préservation des éléments de patrimoine existant pouvant être support de biodiversité (cheminée, mûr non-rejointoyé, débordement de toiture...) lors de la réhabilitation du patrimoine bâti</p>

		<p>ancien. Plusieurs documents tels que les OAP thématique « Trame Verte et Bleue » des PLU(i) expliquent comment assurer cette préservation.</p> <p>Un partenariat avec les associations de protection de la nature pourra également être organisé par les plateformes de rénovation énergétique afin de prendre en compte la préservation de la faune dans les réhabilitations.</p>
<p>Ressource en eau, milieux aquatiques et humides</p> <p>Milieux naturels et biodiversité</p>	<p>Développement d'un tourisme soutenable</p>	<p>Réduction</p> <p>La collectivité peut continuer de développer une pédagogie sur la rareté à venir de la ressource en eau et ses usages avec les acteurs économiques et touristiques locaux (agriculteurs, campings, hôtellerie...) afin d'envisager des solutions permettant une gestion durable et soutenable de la ressource. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en cours d'élaboration à l'échelle départementale est un des document-cadres à intégrer aux réflexions.</p> <p>Evitement</p> <p>Dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire de Coutances mer et bocage, la préservation des écosystèmes côtiers situés à proximité des zones touristiques devra être menée par le biais de la sensibilisation, la fermeture des espaces les plus sensibles aux touristes, la distribution de guides des bonnes pratiques dans les campings... Le guide pratique « Biodiversité & tourisme » a été réalisé par les services de l'Etat à destination des acteurs économiques du tourisme dans ce but : donner des clefs pour agir en faveur d'un tourisme durable.</p>
<p>Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers</p> <p>Nuisances et pollutions</p> <p>Qualité urbaine, architecturale et paysagère</p> <p>Milieux naturels et biodiversité</p> <p>Vulnérabilité aux risques majeurs</p>	<p>Développement des énergies renouvelables et de la filière agricole</p>	<p>Evitement</p> <p>Le schéma de développement des énergies renouvelables en cours d'élaboration permettra, à l'instar des études d'impacts établis dans le cadre de l'implantation d'éoliennes ou d'unités de méthanisation, de déterminer les secteurs les moins susceptibles de consommer du foncier agricole et des terres aux qualités agronomiques avérées. Dans cette optique, l'étude du potentiel en énergies renouvelables menée avec les agriculteurs volontaires permettra d'éviter les secteurs à enjeux et les sources d'énergies les plus impactantes.</p> <p>Evitement</p> <p>La méthanisation doit s'inscrire dans une approche plus vaste de l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets, en cohérence avec les plans de gestion et d'élimination des déchets.</p> <p>Il convient également de rappeler que la priorité doit être donnée à la prévention de la production de déchets et que la valorisation des déchets organiques intervient en complément des démarches de recyclage des autres matériaux. Les actions de l'orientation 5 vont dans ce sens avec notamment la mise en place d'un PLPDMA.</p> <p>Evitement</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur l'insertion paysagère des installations agricoles et des équipements énergétiques renouvelables sur le territoire. Afin d'éviter l'impact paysager réel de ces ouvrages, les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi) devront intégrer des prescriptions réglementaires permettant d'éviter les impacts paysagers souvent irréversibles : prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, OAP thématique</p>

		« paysages » et règlements écrit et graphique du PLUi sont autant d'outils qui permettront d'y remédier sans contraindre le développement agricole de manière irrévocable.
Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers Milieux aquatiques et humides Milieux naturels et biodiversité	Relocalisation des sites menacés par les risques littoraux	Evitement Les études menées dans le cadre de la relocalisation des sites menacés par les risques littoraux devront intégrer la logique de réduction de la consommation foncière engagée par la Loi Climat at Résilience et ainsi éviter d'impacter les espaces naturels, agricoles et forestiers. En cela, le PLUi devra justifier les secteurs de relocalisation choisis après avoir exclu les secteurs où la consommation des ENAF aurait été le plus impactante. Il devra également justifier les secteurs de relocalisation considérés de manière à éviter au maximum d'impacter les espaces aquatiques et humides, les écosystèmes et la Trame Verte, Bleue et Noire via l'artificialisation que cette relocalisation impliquera.
Milieux aquatiques et humides Qualité urbaine et paysagère Milieux naturels et biodiversité	Création d'aires de covoiturage et implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques	Evitement Les aires de covoiturage et autopartage seront en priorité créés sur des espaces déjà artificialisés. Réduction Une attention particulière sera apportée au traitement de ces espaces (limitation de l'imperméabilisation, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, insertion paysagère et environnementale...).

Partie 4

Indicateurs de suivi du PCAET



Orientation	N°	Action	Indicateurs
<i>Orientation 1 : Coutances mer et bocage, un territoire à l'avant-garde de la transition écologique</i>	1	Elaborer et mettre en œuvre une politique budgétaire et d'achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et adoption d'une charte d'achats responsables ▪ Nombre de marchés ayant intégré une clause socialement et/ou écologiquement responsable (objectifs : 50% d'ici 2026 et 90% d'ici 2030) ▪ Mise en place d'un budget vert
	2	Former et sensibiliser les agents et les élus à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations organisées par an ▪ Nombre de participants par service aux webinaires et formations proposés
	3	Reconnecter les habitants à la nature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A minima deux animations scolaires organisées par an ▪ Un évènement grand public organisé par an ▪ Nombre de chemins, circuits restaurés ▪ Actions en faveur de la biodiversité
	4	Mettre en œuvre une politique locale pour un territoire en pleine santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et typologie d'acteurs investis dans le champ de la santé sur Coutances mer et bocage, ▪ Mobilisation de publics nouveaux, ▪ Emergence d'enjeux de santé durable au sein de la commission santé, ▪ Implication des élus des autres commissions thématiques dans la vision « pleine santé », ▪ Repérage et adhésion des professionnels de santé à l'identité « santé durable » du territoire, ▪ Installation d'une culture transversale de la pleine santé au sein des services de Coutances mer et bocage.
	5	Accompagner un tourisme soutenable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'hébergeurs formés, ▪ Nombre de composteurs distribués, ▪ Part de produits locaux dans les boutiques, ▪ Mise en place de la navette estivale, ▪ Amélioration de l'empreinte écologique des festivals
	6	Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation(s) organisée(s) ▪ Intégration de la qualité de l'air dans les documents stratégiques (PLUI, SCOT)

<p><i>Orientation 1 : Coutances mer et bocage, un territoire à l'avant-garde de la transition écologique</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des données sur la qualité de l'air
	7	Inciter les entreprises à obtenir la reconnaissance « engagée pour la nature »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'adhérents au programme ▪ Nombre d'entreprises obtenant la reconnaissance
	8	Améliorer les performances du patrimoine public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments publics rénovés (particulièrement nombre d'écoles) ▪ Baisse de la facture énergétique
	9	Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages ayant fait appel au service, ▪ Nombre de rénovations globales réalisées par an sur le territoire, ▪ Nombre d'animations, ▪ Plans d'actions copropriété et résidences secondaires mis en œuvre.
	10	Elaborer une Opération Programmée de l'Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de poste de chargé de mission habitat, ▪ Mise en œuvre de l'OPAH, ▪ Rénovations effectuées grâce au programme d'actions et OPAH.
	11	Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de ménages en situation de précarité énergétique accompagnés par an, ▪ Nombre de rénovations réalisées chez les ménages en situation de précarité.
	12	Mobiliser et accompagner le secteur tertiaire dans leur démarche de transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers, ▪ Nombre d'entreprises et commerces ayant entrepris des travaux de rénovation énergétique ou du développement d'énergies renouvelables.
<p><i>Orientation 2 : Soutenir la réduction des gaz à effet de serre des activités agricoles, favoriser une production</i></p>	13	Préserver et restaurer les puits de carbone sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres d'arbres/haies plantés par an ▪ Surface de zones humides restaurées ▪ Formations, sensibilisations proposées
	14	Adapter l'agriculture au changement climatique en favorisant les pratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de diagnostics réalisés, ▪ Groupe de travail créé, ▪ Nombre d'évènements annuels, ▪ Etudes et travaux sur le potentiel énergies renouvelables.

<i>alimentaire locale et la séquestration carbone</i>	15	Maintenir durablement l'agriculture sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles sur le territoire, ▪ Nombre d'animations sur le parcellaire, ▪ Nombre d'animation sur la transmission, ▪ Initiatives mises en place sur Coutances mer et bocage avec les différents acteurs.
	16	Assurer une alimentation de qualité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cuisiniers et personnels de cantine formés, ▪ Nombres d'actions réalisées en faveur de l'alimentation, ▪ Nouveaux locaux pour la légumerie-conserverie.
<i>Orientation 3 : Anticiper le dérèglement climatique, préparer le territoire et aménager durablement</i>	17	Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des eaux de baignade, ▪ Classement conchylicole, ▪ Qualité des rejets côtiers et des gisements naturels de coquillage, ▪ Atteinte du bon état des cours d'eau.
	18	Anticiper la recomposition du littoral et développer les capacités de résilience du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation et livraison des démarches de faisabilité, de gestion intégrée du trait de côte et de faisabilité foncière, ▪ Traduction réglementaire dans le PLUi et le SCoT des projets de relocalisation, ▪ Validation et livraison du Plan Guide, ▪ Mise en œuvre des projets de relocalisation visées, ▪ Mise en œuvre des démarches de renaturation après relocalisation.
	19	Protéger les populations des risques inondations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plans communaux de sauvegarde réalisés, ▪ Nombre de personnes sensibilisées, ▪ Entretien des ouvrages et mise en place de protections douces
	20	Utiliser des outils de maîtrise foncière dans lesquels la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources constitue un pilier majeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription des clauses environnementales dans les documents d'urbanisme ▪ Surfaces préservées
	21	Répondre dans le SCOT et le PLUI aux enjeux climat-air-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs chiffrés présents dans les documents d'urbanisme, ▪ Orientations d'Aménagement et de Programmation inscrites

		énergie et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanisme	dans le PLUI
	22	Protéger et restaurer la biodiversité sur le territoire à travers l'élaboration d'une trame noire, verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes éteignant les lumières la nuit, ▪ Entreprises ayant modifié leur mode d'éclairage, ▪ Nombres de plans de gestions des haies.
<i>Orientation 4 : Rééquilibrer les modes de transports</i>	23	Informers, sensibiliser et accompagner les publics dans le changement de modes de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de guides distribués, • Fréquentation du site internet • Nombre d'entreprises et de salariés engagés dans la démarche de plans de déplacement • Nombre d'évènements organisés et de participants par évènement.
	24	Développer la pratique des modes actifs pour favoriser le report modal et l'autonomie des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de la part modale du vélo, • Nombre d'écoles concernées par le programme, • Taux d'élèves encadrés par les écoles et taux d'élèves ayant validé les 3 blocs du programme, • Nombre d'évènements/activités organisés et de participants, • Nombre de bâtiments et équipements communautaires équipés en stationnements vélo.
	25	Favoriser le partage de la voiture pour diminuer la part de l'autosolisme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de location / site • Nombre de jours loués / véhicule • Temps de location • Nombre de personnes transportées et usagers des différents dispositifs
	26	Développer les transports en commun et favoriser l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle ligne de bus, ▪ Augmentation du nombre d'usagers, ▪ Contrat intermobilité
	27	Accompagner les publics non mobiles et en difficulté vers une logique de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la nouvelle plateforme mobilité à visée sociale, ▪ Création du dispositif « ToUS Mobiles ».
	28	Développer les services et les projets répondant à une logique de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets ambulants accompagnés et finalisés, ▪ Nombre de communes desservies par les commerces ambulants,

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes accompagnées grâce au bus France Services.
<i>Orientation 5 : Soutenir une production de biens locale et circulaire</i>	29	Mettre en place le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du PLPDMA et mise en œuvre de la stratégie déclinée en programme d'actions, ▪ Diminution des quantités de déchets produites.
	30	Poursuivre les actions engagées sur l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Labellisation ADEME de Coutances mer et bocage en économie circulaire, ▪ Part des services de la collectivité formés à l'économie circulaire, ▪ Nombres d'évènements organisés, ▪ Un programme d'actions mis en place avec un budget dédié.
	31	Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises accompagnées, ▪ Nombre d'entreprises installées sur le territoire ▪ Quantité de déchets de coquillages valorisés ▪ Nombre de commandes publiques avec des clauses d'économie circulaire (et somme d'argent équivalente) ▪ Nombre d'écoles dans le projet PPGC ; nombre d'enfants sensibilisés/dans le projet.
<i>Orientation 6 : Développer une politique de sobriété et s'investir dans la production locale d'énergies renouvelables et de récupération</i>	32	Développer les énergies renouvelables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des EnR dans le mix énergétique territorial, ▪ Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique publique de l'intercommunalité, ▪ Nombre de plans de gestion des haies réalisés.
	33	Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété ainsi qu'aux enjeux des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élus et agents territoriaux formés, ▪ Participants aux évènements, ▪ Actions sobriété mises en place dans la collectivité.
	34	Favoriser les projets participatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élus et agents territoriaux et de partenaires sensibilisés, ▪ Un appel à manifestation d'intérêt réalisé, ▪ Un guide à destination des citoyens, ▪ Un cadastre solaire en ligne.